

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 22 FEVRIER 1927

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1926

CENT QUATRIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi  
21, Rue de la Limite.

1927



# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

—  
COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1926

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE**

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

—

**COMPTE RENDU**

PRÉSENTÉ

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

LE 22 FÉVRIER 1927

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

—

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

**Année 1926**

CENT QUATRIÈME EXERCICE SOCIAL.

—

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi  
21, Rue de la Limite.

—  
1927

## DIRECTION

---

*Gouverneur :*

M. J. JADOT.

*Vice-Gouverneur :*

M. E. FRANCQUI.

*Directeurs :*

MM. le Baron CARTON DE WIART.

AUG. CALLENS.

A. GALOPIN.

J. BAGAGE.

F. VAN BREE.

W. DE MUNCK.

G. BLAISE.

*Directeurs honoraires :* MM. A. SERRUYS.

ED. DE BRABANDER.

---

## COMMISSAIRES

---

MM. le Baron ALF. D'HUART.

L. HAMOIR.

le Baron C. GOFFINET.

le Comte t'KINT DE ROODENBEKE.

le Comte JEAN DE MERODE.

Ed. SOLVAY.

G. H. ADAN.

Léon ELIAT.

le Baron A. DE MONTPELLIER.

---

*Secrétaire :* M. C. LEPÈCHE.

---

## RAPPORT DE LA DIRECTION.

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen le compte rendu de nos opérations pendant le dernier exercice social, le cent quatrième, clôturé le 31 décembre 1926.

Lorsque l'an dernier, au début de janvier, nous écrivions notre précédent rapport, nous pensions que la réforme monétaire en préparation allait réussir, mettre ainsi un terme à l'insécurité générale résultant de l'instabilité du franc et ouvrir pour la Belgique une ère nouvelle de prospérité.

Les espoirs fondés sur le succès de cette réforme furent déçus : par suite de circonstances diverses, les unes d'ordre technique ou économique, les autres de nature psychologique, le plan élaboré échoua. Cet échec provoqua dans tous les milieux une émotion profonde mais, placé devant le danger d'un écroulement de la monnaie, le pays, avec son bon sens habituel, comprit qu'il fallait réagir immédiatement.

Le nouveau Gouvernement, qui réalisa l'union de tous les partis et auquel notre éminent collègue M. Francqui apporta sa collaboration active et énergique, prit en main la lourde tâche de redresser la situation

et de parer, dans la mesure du possible, aux conséquences des graves événements qui venaient de se produire.

Le programme mis en œuvre et mené à bien par le Gouvernement comportait dans ses grandes lignes : la réalisation de l'équilibre budgétaire par la levée de quelque 1.500 millions de francs d'impôts nouveaux que le Parlement vota pour une durée de quatre ans; la création d'un Fonds d'Amortissement de la Dette Publique, organisme autonome dont la gestion est confiée à des personnalités indépendantes; la constitution de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges qui rendit possible l'aménagement de la dette flottante intérieure devenue trop lourde et constituant pour le Trésor — l'expérience venait de le démontrer — un danger permanent. Enfin, grâce à la conclusion d'un emprunt extérieur de 100 millions de dollars, le Gouvernement réalisa la stabilisation du franc et assura au pays cet élément indispensable au bon ordre des finances publiques comme des finances privées : une monnaie saine.

Traduite en chiffres, l'œuvre du redressement financier de la Belgique peut se résumer comme suit : plus de 4 milliards de Bons du Trésor échéant en 1926 ont été consolidés : la dette de l'État vis-à-vis de la Banque Nationale est ramenée de 6,7 milliards à 2 milliards; les ressources du Fonds d'Amortissement permettront à cet organisme d'amortir les Bons à court terme restant en circulation, ainsi que le reliquat de la dette de l'État auprès de l'Institut d'Émission.

Quant à la dette flottante extérieure, dangereusement grossie par les opérations préliminaires à la première tentative de stabilisation, il fut possible au Gouvernement, à la faveur du retour à la confiance et de la détente qui en résulta sur le marché des changes, d'acheter les devises nécessaires pour apurer entièrement cette dette.

Le succès obtenu par l'émission de l'emprunt de 100 millions de dollars sur les marchés de New-York, de Londres, d'Amsterdam, de Zurich et de Stockholm témoigne de la faveur avec laquelle l'étranger accueillit le plan de stabilisation et souligne le relèvement du crédit de la Belgique à l'extérieur.

La fixation du nouveau taux de stabilisation était l'élément le plus délicat de la réforme monétaire. Des déclarations faites à ce sujet par le Gouverneur de la Banque Nationale, il faut surtout retenir que les trois facteurs dominants pour la fixation de ce taux furent les réserves en or et en devises dont on disposait, le cours moyen du change et les besoins monétaires du pays.

Le taux choisi correspond à un poids d'or fin de 0,041842 gr. par franc et fait ressortir la parité du dollar et de la livre sterling à 35.96 et 175.

Pour bien marquer vis-à-vis de l'étranger la transformation opérée dans notre régime monétaire et dans le but de faciliter les transactions extérieures par l'adoption d'une unité moins réduite que le franc, le Gouvernement décida de faire coter la devise belge sur les grands marchés internationaux par multiple de 5 francs sous la dénomination de « Belga » correspondant par conséquent à un poids d'or fin de 0,209211 gr.

Les résultats de la politique adoptée pour le redressement financier du pays sont déjà tangibles : l'activité industrielle ne s'est pas jusqu'ici ralentie et le marché de l'argent connaît depuis la stabilisation une grande aisance. Il convient d'ajouter qu'à la faveur de la réforme monétaire, les capitaux étrangers ont afflué dans le pays, qui bénéficiait déjà de la situation exceptionnelle créée par la grève anglaise.

Si la situation économique de la Belgique se présente sous un jour favorable et s'il est permis d'espérer qu'il en sera encore ainsi pendant quelque temps, il convient cependant de souligner que les conditions de la production vont devenir moins faciles à mesure que le pouvoir d'achat du franc sur le marché intérieur se rapprochera de son pouvoir d'achat sur le marché des changes. Ceci n'implique pas nécessairement que le coût de la vie en Belgique doive atteindre le même niveau que dans les autres pays.

Seul le rétablissement complet de l'équilibre des prix permettra de mesurer exactement les ravages causés par la dépréciation de la monnaie. Il est à souhaiter qu'à ce moment les liquidités soient encore

abondantes et que l'épargne se soit suffisamment reconstituée pour pouvoir aider, dans une large mesure, à réparer les brèches que la guerre et l'inflation ont pratiquées dans la plupart des entreprises.

L'épargne se reformera si des mesures sont prises pour la stimuler et pour faire renaître l'esprit d'économie, très affaibli à la suite de la guerre. Si, pour des raisons d'ordre budgétaire, il n'est pas possible encore d'envisager une réduction des impôts, le Gouvernement se doit d'alléger ceux-ci, qui pèsent trop lourdement sur l'économie du pays, aussitôt que les taxes spéciales établies pour assurer le remboursement de la Dette flottante de l'Etat auront atteint le but qui leur a été assigné.

Des impôts excessifs réduisent l'activité productive de l'industrie et du commerce et ne se justifieraient plus s'ils devaient servir, dans l'avenir, à étendre l'emprise des pouvoirs publics sur le domaine qui revient à l'économie privée et que celle-ci devrait abandonner en raison de charges fiscales trop élevées.

D'autre part, des dispositions pourraient être prises dès à présent pour rendre la perception des impôts plus simple et moins tracassière. Le projet de loi que le Gouvernement vient de déposer en vue de l'adaptation de la supertaxe au taux de stabilisation du franc est un premier pas dans cette voie.

En ce qui concerne l'avenir de notre industrie, il est malaisé de prévoir dès à présent la situation dans laquelle celle-ci se trouvera le jour où, toutes les monnaies européennes étant stabilisées, la question du change cessera de troubler les relations économiques internationales.

Pour que l'industrie puisse développer sa production à des prix de revient permettant de soutenir avec succès la concurrence, les efforts coordonnés et la bonne volonté de tous, ouvriers et patrons, seront nécessaires; à cet égard, souhaitons qu'une meilleure compréhension des intérêts de la collectivité amène les pouvoirs publics à donner plus de souplesse à la loi des huit heures, que la Belgique, contrairement à ce qui se fait ailleurs, applique avec une rigidité excessive.

Au point de vue des rapports industriels entre les pays d'Europe, il

est heureux de constater que la tendance s'affirme chaque jour davantage de réaliser des accords internationaux pour la production et la vente des marchandises de première nécessité. Cette tendance s'est déjà concrétisée pour l'une des industries de base par la constitution du Cartel de l'Acier auquel ont participé les producteurs de Belgique, de France, d'Allemagne et du Grand-Duché. Des ententes de ce genre devraient se multiplier pour le plus grand bien à la fois des producteurs et des consommateurs. Le progrès ne consiste pas seulement à augmenter la production, mais à produire dans des conditions qui tiennent compte des lois économiques et à n'immobiliser des capitaux que dans la mesure où il est possible de les rémunérer. Agir autrement, c'est frapper de stérilité une partie de l'épargne, fruit du travail, alors que cette épargne pourrait plus utilement être employée à créer d'autres richesses capables d'accroître le bien-être général.

Nous tenons à rappeler ici l'éclatant hommage que la Belgique entière rendit, en novembre dernier, au génial fondateur de la Colonie, le Grand Roi Léopold II, à l'occasion de l'inauguration de la statue (1) qui lui fut élevée par souscription nationale. Cette grandiose et réconfortante manifestation de reconnaissance s'imposait à l'heure où s'affirme définitivement l'importance économique de notre Colonie.

Nous avons été particulièrement heureux de voir cette solennité coïncider avec le vingtième anniversaire de la fondation des trois grandes Sociétés coloniales, dites de 1906, (*Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga ; Société Internationale Forestière et Minière du Congo ; Union Minière du Haut-Katanga*) — fondation qui a été conçue par Léopold II et réalisée sous sa vigoureuse impulsion. Alors que les destinées de l'Œuvre Coloniale apparaissaient imprécises et étaient encore discutées, la Société Générale de Belgique n'hésita pas à répondre

(1) dont le bronze est composé de cuivre et d'étain du Katanga.

à l'appel du Roi-Souverain en lui apportant son concours dans cette fondation, partageant sa foi inébranlable dans l'avenir réservé à ces entreprises. Si leur développement a été hérissé de difficultés qui faillirent parfois compromettre définitivement leur existence et ne purent être surmontées qu'après dix années de luttes et d'efforts continuels, leur situation actuelle si florissante confirme les prévisions géniales de leur illustre Fondateur. Ces trois entreprises constituent dès à présent une très importante source de revenus pour le Trésor Colonial ; leur rôle, dans le magnifique épanouissement de la Colonie, a été véritablement décisif et ce rôle s'élargira de plus en plus avec l'extension progressive de l'œuvre considérable confiée aux énergies belges.

Nous passons à l'examen du Bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même.

Fonds social	{	100,000 Titres de Capital . . . . .	fr.	100,000,000	»
		100,000 Parts de Réserve . . . . .	»	255,640,248	67
			Total. . . . .	355,640,248	67

B. de la Société envers les tiers.

Obligations de la Société Générale . . . . .	fr.	70,591,500	»
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .	»	644,000	»
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique . . . . .	»	13,948,000	»
			85,183,500
Comptes courants. . . . .	fr.	2,060,613,036	21
Comptes d'ordre :			
Divers . . . . .	fr.	2,990,263,008	91
Déposants (titres) . . . . .	»	5,545,204,853	»
			8,535,467,861
Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .	»		Pour mémoire
Solde en bénéfice à répartir <sup>(1)</sup> . . . . .	fr.	48,573,074	58
Total. . . . .	fr.	41,085,477,721	37

ACTIF

Caisse, Compte Courant à la Banque Nationale et compte chèques-postaux . . . . .	fr.	267,942,085	91
Portefeuille Effets . . . . .	»	333,097,223	49
» Bons du Trésor Belge et de la Colonie. . . . .	»	223,450,000	»
Comptes courants Banquiers . . . . .	»	556,372,663	68
Débiteurs . . . . .	»	689,651,212	56
Fonds publics et Obligations . . . . .	»	30,038,500	»
Actions de diverses sociétés . . . . .	»	412,947,400	»
Participations financières . . . . .	»	16,810,773	82
			2,530,009,859
Immeubles et mobilier . . . . .		20,000,000	»
Comptes d'ordre :			
Divers . . . . .	fr.	2,990,263,008	91
Dépôts de titres . . . . .	»	5,545,204,853	»
			8,535,467,861
Cautionnements statutaires . . . . .			Pour mémoire.
Total. . . . .	fr.	41,085,477,721	37

(1) Après paiement de fr. 5,000,000 pour intérêts à 5 p. c. sur les Titres de Capital.

Ce chiffre étant pris comme base, la valeur de la Part de Réserve ressort à fr. 2,629.26.

**Profits et pertes.** Le bénéfice, déduction faite des amortissements estimés nécessaires, s'élève à . . . . . fr. 53,573 074 58

Il y a lieu d'en déduire :

#### 4° L'intérêt de 5 p. c. sur les Titres

de Capital . . . . . fr. 5,000,000 »

## 2° L'attribution de 15 p. c. au Fonds

de réserve . . . . . fr. 7,285,961 48

Ensemble . . . . fr. 12,285,961 18

Il reste un bénéfice net de . . . . . fr. 41,287,443 40 que nous vous proposons de répartir comme suit :

A la Direction, son tantième . . . . . » 1,237,113 40

Au fonds de bienfaisance . . . . . . . . . . » 50,000 »

fr. 41,287,413 40

fr. 41,287,413 40

Obligations	3 p. c. . . . .	fr.	500	»
—	3 1/2 p. c. . . . »		13,500	»
—	4 p. c. . . . . »		6,858,500	»
—	4 1/2 p. c. . . . »		8,491,500	»
—	5 p. c. . . . . »		446,500	»
—	5 1/2 p. c. . . . »		23,897,000	»
—	6 p. c. . . . . »		30,884,000	»

(1) L'impôt cédulaire de 22 p. c. additionnels compris, étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par 312 francs net.

Les soldes comparés des comptes courants pour 1925 et 1926 font ressortir les différences suivantes :

**Comptes courants**

Soldes créditeurs en 1925 . . . . . fr. 1,664,954,252 55  
— en 1926 . . . . . » 2,060,643,036 21

Soit une différence en plus de . . . fr. 398,688,783 66

Soldes débiteurs en 1925 (à l'exclusion des comptes courants Banquiers) . . . . . fr. 797,325,764 75

Soldes débiteurs en 1926 (à l'exclusion des comptes courants Banquiers) . . . . . fr. 689,651,212 56

Soit une différence en moins de . . . fr. 107,674,552 19

L'encaisse comprenant les fonds déposés à la Banque Nationale et au compte chèques-postaux s'élevait au 31 décembre 1926

**ACTIF**  
**Encaisse.**

à fr. 267,942,085 91

L'actif immobilier de la Société Générale est porté, comme l'an dernier, à notre Bilan pour . . . . fr. 20,000,000 »

**Immeubles**  
**et mobilier.**

Le montant des effets en portefeuille au 31 décembre 1926 est de . . . . . . . . . fr. 333,097,223 49

**Portefeuille**  
**a) effets.**

Il y avait au 31 décembre 1925 . . . 20,233 effets pour . . fr. 233,500,905 09

Il est entré en 1926: 2,051,180 » » . fr. 10,235,340,872 85

Il en est sorti en 1926: 2,039,416 » » . fr. 10,135,744,554 45

Il reste au 31 décembre 1926. . . . 32,297 » » . fr. 333,097,223 49

Cet article de l'actif ne comprend que des Bons spéciaux du Gouvernement Belge — que nous avons reçus en échange de Bons à 6 mois que nous détenions en portefeuille — et des Bons de la Colonie. fr. 223,450,000 »

b) **Bons du Trésor**  
**Belge**  
**et de la Colonie.**

<b>Fonds Publics et Obligations</b>	Le Portefeuille des Fonds Publics renferme : des obligations 3 p. c. Dette Belge 1 <sup>re</sup> série ; des obligations 6 p. c. de l'Emprunt Belge de Con- solidation ; des Bons du Trésor à 10 ans échéant en 1932 ; des Bons Chinois 8 p. c. (Chemin de fer Lung-Tsing- U-Haï) ; des obligations 4 1/2 p. c. de la Société Union Minière du Haut-Katanga. Ces valeurs sont portées à notre actif pour . . . fr. 30,038,500 »
---	--

<b>Comptes courants Banquiers.</b>	Le montant de nos avoirs en banque ainsi que les sommes qui nous sont dues par nos correspondants banquiers s'élèvent à . . . . . . . . . . . fr. 556,372,663 68
--	--

<b>Actions de diverses Sociétés.</b>	Le Portefeuille Actions figure au Bilan pour une somme de . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 412,947,400 »
--	--

Au cours de l'exercice 1926, la Société Générale a pris un intérêt  
dans les affaires suivantes :

Société des Mines d'Or de Kilo-Moto ;  
Agence Maritime Internationale ;  
Compagnie Africaine de Navigation ;  
Société Nationale des Chemins de fer Belges ;  
American, British & Continental Corporation ;  
Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

D'autre part, la Société Générale de Belgique a cru devoir accepter les  
offres qui lui ont été faites par un groupe espagnol pour l'achat des  
actions de la Compania del Ferrocarril Central de Aragon qu'elle possé-  
dait.

La Société Générale a participé à l'augmentation du capital des Sociétés suivantes :

Société des Charbonnages de Beiringen ;  
Société d'Électricité et de Traction ;  
Union Minière du Haut-Katanga ;  
Société Intertropical Comfina ;  
Société des Charbonnages de la Luena ;  
Société Africaine de Construction ;  
Banque Commerciale Africaine.

## **Participations financières.**

La Société Générale est intervenue dans différents syndicats constitués pour garantir l'augmentation de capital de diverses Sociétés de son groupe; avec le concours d'autres établissements financiers, elle a assuré le placement des actions émises par les Sociétés énumérées ci-après :

Compagnie des Glaces du Midi de la Russie ;  
Société des Verreries Bennert-Bivort et Courcelles Réunies ;  
Société des Cimenteries et Briqueteries Réunies ;  
Société d'Électricité du Nord de la Belgique ;  
Société Anonyme « Autobus Anversois » ;  
Fabrique Nationale d'Armes de Guerre ;  
Compagnie des Huileries de la Maringa ;  
Société d'Électricité de l'Escaut ;  
Société Générale des Fours à Coke Système Lecocq ;  
Société Anonyme « Union des Aciéries » ;  
Société des Charbonnages de Herve-Wergifosse ;  
Société « Niel on Rupell » ;  
Comptoir Colonial Belgika ;  
Société « Citas » ;

Société « Centrales Électriques des Flandres » ;  
Société des Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamps ;  
Société des Verreries des Hamendes.

La Société Générale et ses Banques Patronnées ont participé au Syndicat constitué par la plupart des banques du pays en vue de la prise ferme et du placement des 1,200,000 obligations faisant partie de l'Emprunt 6 p. c. de 700,000,000 de francs de la Colonie du Congo Belge (Kilo-Moto).

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée :

## I. — CHEMINS DE FER. — TRAMWAYS.

**Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises.** — Le bénéfice du dernier exercice social, clôturé le 30 juin 1926, a été sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent ; il a permis d'augmenter notablement le dividende brut des deux catégories de titres ; les actions de capital ont reçu 24 p. c. ou 60 francs et les actions de dividende, fr. 47.50.

La plupart des entreprises dans lesquelles cette Société est intéressée ont poursuivi leur développement d'une manière très satisfaisante ; ce sont les entreprises électriques qui continuent à enregistrer les progressions les plus sensibles. La Société a pris part à plusieurs augmentations de capital et a participé à la constitution de la *Société Générale des Forces hydro-électriques du Katanga*.

Le 18 décembre 1926, l'assemblée des actionnaires a ratifié les propositions de la Société de proroger son existence de trente ans et de transformer les actions de capital et de dividende en parts sociales sans désignation de valeur. La transformation s'est faite sur la base de

2, 6/10<sup>e</sup> parts sociales pour une action de capital et de deux parts pour une action de dividende. Le capital est ainsi représenté par 300,000 parts, ayant droit chacune à 1/300,000<sup>e</sup> de l'avoir social.

**Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer.** — La pénurie de wagons qui s'est fait sentir dans les pays de l'Europe Centrale pendant le second semestre de l'année, a permis à la Société de louer à des conditions satisfaisantes la plus grande partie de son matériel. Malgré les frais élevés des importantes réparations auxquelles il a fallu procéder, les résultats de l'exercice seront meilleurs que ceux de l'exercice précédent.

**Société Belge de Chemins de fer en Chine.** — Pendant l'année écoulée, les travaux de construction du Chemin de fer Lung Tsing-U-Hai, ont été poursuivis, dans la mesure compatible avec la situation politique du pays, sur une section de 100 kilomètres vers l'Ouest, le long du Fleuve Jaune; de nombreux ouvrages d'art et tunnels sont en voie d'achèvement.

La guerre civile qui a continué à sévir en Chine affecte particulièrement la région desservie par ce Chemin de fer et entrave considérablement l'exploitation de la ligne, par suite de l'utilisation d'une notable partie du matériel par les armées en présence.

Bien que la situation politique n'ait cessé d'empirer depuis plusieurs années, on conserve l'espoir que la crise se terminera prochainement et que ce grand pays, aux possibilités économiques immenses, reprendra bientôt son essor, pour le plus grand bien des affaires actuellement si éprouvées.

**Compañia del Ferrocarril de Madrid a Aragon.** — Malgré la diminution persistante du trafic voyageurs, due à la concurrence des services automobiles, les résultats de l'exercice 1925 ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Il a été distribué un dividende de 6 p. c. ou pts. 25.50 aux actions privilégiées, libérées de 85 p. c., et de 1 p. c. ou 5 pesetas aux actions ordinaires.

Le Conseil Supérieur des Chemins de fer a admis cette Société dans le nouveau régime ferroviaire établi par le décret-loi du 12 juillet 1924.

Il lui a été alloué, pour l'année 1926, au titre de dépenses de premier établissement, un subside de 1,550,000 pesetas sur la Caisse ferroviaire, pour lui permettre d'effectuer des travaux d'amélioration de la ligne,

**Compagnie Générale de Chemins de fer dans la province de Buenos-Aires.** — Les recettes d'exploitation de la Compagnie ont marqué, au cours du premier semestre de l'exercice écoulé, une certaine régression due, notamment, au fait qu'il ne restait à transporter que de faibles reliquats de la récolte précédente.

Mais au cours du second semestre, les zones desservies par le réseau de cette Compagnie ayant bénéficié de conditions climatériques exceptionnelles, de l'extension des surfaces cultivées et d'un meilleur rendement à l'hectare, une bonne récolte de blé, avoine et lin, puis une excellente récolte de maïs, ont donné lieu à des transports importants.

Finalement, les recettes nettes d'exploitation ont été, à très peu de chose près, égales à celles de l'exercice précédent et, compte tenu des bénéfices de change, intérêts et divers, les résultats se traduisent par une progression d'environ 20 p. c.

Il a été réparti un dividende de 100 francs contre 75 francs précédemment.

**Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.** — Le trafic a continué à se développer considérablement au cours de l'exercice 1926.

Les recettes ont évidemment progressé dans les mêmes proportions mais, en présence de l'augmentation très importante des salaires et

appointements ainsi que du coût des matières premières, la Société a dû solliciter des pouvoirs publics des augmentations de tarifs.

Après de longs pourparlers avec le Gouvernement, une première majoration de tarifs, d'ailleurs insuffisante, a été appliquée à partir du 20 décembre dernier.

**Société « Les Tramways Bruxellois ».** — L'exercice 1925 s'est clôturé avec un bénéfice qui a permis de répartir un dividende de 25 francs aux actions de capital et de 35 francs aux actions de dividende.

Dans le courant de l'année 1925, les « Tramways Bruxellois » ont procédé à une augmentation de capital et à la transformation des actions ordinaires et privilégiées en actions de capital.

Cette augmentation du fonds social devait servir à la reprise du réseau des lignes de tramways exploitées à Bruxelles par la Société Générale de Chemins de fer Économiques. La concession de ces lignes a été transférée aux « Tramways Bruxellois » par Arrêté Royal du 12 mai 1925. La Société continue à négocier avec les pouvoirs publics en vue d'obtenir l'unification des conditions d'exploitation des deux réseaux.

L'exercice 1926, au cours duquel la Société a rencontré de grandes difficultés dues à la baisse du franc, se présente néanmoins dans des conditions satisfaisantes.

## II. — CHARBONNAGES.

L'année 1926 a confirmé l'étroite dépendance du marché charbonnier belge vis-à-vis de la situation existant dans les pays voisins. Les charbonnages belges ne pouvant trouver un écoulement privilégié sur le marché national, où converge la concurrence des bassins français, allemand et anglais, ont vu au début de l'année se continuer la lutte pour la recherche des débouchés du surplus de la production étrangère.

La grève minière survenue en Angleterre au mois de mai a, dans la

suite, modifié cette situation. Ces conditions anormales ont entraîné un déficit considérable de l'extraction mondiale. Nos Charbonnages ont mis à profit cette prospérité momentanée pour améliorer leurs installations et leur outillage, en vue de mieux résister à la concurrence étrangère lors du retour progressif à une situation normale. La durée de cette grève a permis d'écouler les stocks importants existant tant en Belgique qu'à l'étranger.

Les accords internationaux réalisés dans la métallurgie, en améliorant les conditions de cette industrie, faciliteront dans l'avenir l'écoulement des combustibles.

**TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION**  
des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

SOCIÉTÉS	1913	1922	1923	1924	1925	1926
Ouest de Mons . . .	405,100	509,200	577,400	533,400	617,000	673,000
Hornu et Wasmes . .	477,800	458,977	670,000*	621,000	687,000	807,000
Produits . . . . .	527,900	546,900**	603,700	507,100	563,700	643,000
Levant du Flénu . . .	551,000	510,000	541,000	454,000	501,600	556,600
Charbonnages Belges.	650,200	637,000	638,800	552,800	654,000	734,600
Monceau-Fontaine . .	654,600	566,550	628,450	658,000	588,000	670,750
Marcinelle-Nord . .	370,700	500,000	550,000	553,000	502,000	509,000
Charbonnages Réunis.	605,400	460,000	454,500	481,000	488,000	500,000
Gouffre . . . . .	321,000	296,000	282,000	302,000	296,000	312,000
Grand Conty . . . .	198,476	121,300	140,900	164,500	156,200	172,200
Bois d'Avroy . . . .	299,000	247,100	233,700	239,500	233,100	234,100
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>5,061,476</b>	<b>4,853,027</b>	<b>5,320,450</b>	<b>5,066,300</b>	<b>5,283,600</b>	<b>5,812,250</b>

(\*) y compris la production des Charbonnages du Grand Buisson, absorbés fin 1922.

(\*\*) » » Nord du Rieu-du-Cœur absorbés en 1921.

L'importance du **Bassin de la Campine**, tant comme facteur de la reconstitution économique du pays que comme élément de sa prospérité future, s'est affirmée au cours de l'exercice écoulé.

Les circonstances qui ont troublé le marché charbonnier européen ont, en effet, fait ressortir tout le péril d'une dépendance de l'étranger pour l'approvisionnement de l'industrie nationale en combustibles : le nouveau bassin a rendu déjà et rendra encore de précieux services à cet égard.

**Charbonnages de Beiringen.** — Les travaux importants effectués ces dernières années et les perfectionnements apportés aux installations de fond et de surface ont permis de dépasser les estimations qui avaient été faites quant à la production de ce charbonnage pour l'année écoulée : l'extraction pour 1926 n'atteint pas moins de 400,000 tonnes. Le programme d'extraction pour l'année en cours prévoit un accroissement notable de la production et l'importance des contrats en carnets en assure le placement.

Les **Charbonnages André Dumont** ont, durant l'année 1926, accru le chiffre de leur extraction journalière dans des proportions qui font augurer très favorablement des possibilités du gisement. De 825 tonnes au début de l'année, l'extraction journalière a passé à 1,750 tonnes en fin d'exercice.

L'extraction de l'année s'élève à 364,000 tonnes.

La Société continue, conformément à son programme, la construction des importantes installations que requièrent les fortes productions envisagées.

Les **Charbonnages de Houthaele**, qui se trouvent dans une contrée où la propriété est très morcelée, ont rencontré des difficultés en ce qui concerne l'acquisition à l'amiable des terrains indispensables pour les installations du siège.

Les formalités nécessaires pour obtenir la jouissance de ces terrains, conformément aux dispositions légales, ont retardé le commencement des travaux de fonçage des puits et d'établissement du raccordement au chemin de fer ; ces travaux pourront être entamés sous peu.

Les **Charbonnages Dahlbusch** ont bénéficié des mêmes circonstances favorables qui ont heureusement influencé le marché charbonnier belge au cours du deuxième semestre 1926. Celles-ci ont permis tout d'abord de développer l'extraction et d'écouler les produits dans des conditions intéressantes. Dès le début de l'exercice prochain, les Charbonnages retireront tous les bénéfices du contrat signé avec la « Delog » (Filiale allemande de la Société Libbey-Owens) pour la fourniture de gaz provenant de ses fours à coke.

### III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

**Société anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges.** — La faiblesse qui caractérisait les marchés métallurgique et houiller au début de l'exercice 1925-1926 s'est atténuée dans les derniers mois en raison de la grève minière anglaise.

La division de Tilleur a été immobilisée pendant une quinzaine de jours au début de janvier 1926 par une inondation d'une gravité sans précédent.

Malgré ces circonstances difficiles, cet exercice a donné un bénéfice de 11,900,000 francs. Ce résultat favorable est dû à l'accroissement de productivité obtenu par les améliorations apportées aux installations et à la régularité des approvisionnements en minerais, assurée par les mesures prises durant l'exercice précédent.

L'exercice 1926-1927 en cours bénéficiera du redressement du marché métallurgique et des heureux effets des accords internationaux destinés à adapter la production aux besoins de la consommation.

**Ateliers Métallurgiques.** — L'exercice 1925-1926 a été affecté, pendant deux mois, par une grève générale de la construction mécanique qui a immobilisé complètement l'activité des trois Ateliers de Nivelles, Tubize et La Sambre.

Durant cette période, la Société n'a pu couvrir ni ses frais généraux, ni les charges financières correspondant aux sommes engagées sur d'importantes commandes en cours.

Pendant le second semestre, la baisse de notre monnaie a entraîné des hausses de salaires et de matières, grevant considérablement le prix de revient des commandes en carnet. Les pertes résultant de ces circonstances défavorables ont pu être amorties à l'aide des réserves faites antérieurement.

**Société des Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi.** — Les bénéfices de 1925 ont dépassé sensiblement ceux de l'exercice précédent, permettant de distribuer un dividende de 20 francs par action tout en consacrant une somme importante aux amortissements.

Malgré la crise que traverse l'industrie de la construction mécanique, l'activité des usines s'est développée normalement dans toutes les divisions, laissant prévoir des résultats favorables pour l'exercice 1926.

Cette Société exécute dans de bonnes conditions la commande de l'Administration des Télégraphes et des Téléphones des trois grands câbles téléphoniques : Bruxelles-La Panne, Bruxelles-Lille et Bruxelles-Rosendael. Ces travaux sont actuellement en très bonne voie et les tronçons déjà essayés ont donné les meilleurs résultats. L'Administration vient de passer aux A. C. E. C. la commande de deux nouveaux câbles interurbains : Bruxelles-Luxembourg et Bruxelles-Charleroi-Mons.

**Société anonyme La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve.** — Les résultats de l'exercice 1925-1926 ont permis d'amortir le solde déficitaire de l'année sociale antérieure. Les usines de Bruges et de La Louvière ont vu leur activité réduite en raison des difficultés rencontrées dans l'obtention des commandes. La production s'est ressentie également de la grève générale, survenue à La Louvière, au début de l'exercice.

L'exercice 1926-1927 se présente dans des conditions meilleures en raison de quelques commandes importantes que le perfectionnement de l'outillage et la réputation de la production ont permis d'enlever sur les marchés d'exportation.

**Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange Saint-Ingbert-Rumelange « Hadir ».** — Le bénéfice de l'exercice 1925 s'est élevé à fr. 20,000,000, marquant une augmentation importante sur les résultats précédents. Le dividende a été porté de 30 à 75 francs.

La Société a poursuivi son programme en vue de dénaturer le plus possible sa production et d'économiser tout autant la main-d'œuvre que le combustible. D'autre part, elle a développé l'extraction de ses minières de manière à alimenter ses hauts fourneaux au moyen de ses propres réserves de minerais.

**La Société Générale Métallurgique de Hoboken** a poursuivi la modernisation de ses installations à Hoboken : un nouvel atelier a été érigé; trois appareils Cotrell pour la récupération électrique des poussières métalliques ont été mis en marche; une raffinerie d'or et d'argent capable de traiter, outre les sous-produits des usines de la Société, toute la production des métaux précieux du Congo, vient d'être achevée. A Oolen, l'usine d'électrolyse de cuivre, d'une capacité initiale de raffinage de 65,000 tonnes, est en bonne voie d'achèvement et entrera en activité vers le milieu de 1927.

Les différentes divisions de la Société ont continué à marcher régulièrement.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la division « étain » a traité toute la cassitérite extraite au Congo Belge, tant par l'Union Minière du Haut-Katanga que par les Sociétés « Géomines » et « Simkat ».

L'usine à cobalt, pour laquelle, tout comme pour l'usine à radium, des procédés nouveaux ont été mis au point par les techniciens de la

Société, a fonctionné d'une façon parfaite; sa production, qui constitue environ 50 p. c. de la consommation mondiale de cobalt, s'écoule sans difficulté, grâce à la qualité des produits.

Quant au radium, la Belgique continue à détenir pratiquement le monopole de la production et de la vente de cette précieuse matière.

Un dividende de 12 p. c. a été distribué pour l'exercice clôturé le 30 juin 1925, contre 10 p. c. pour l'exercice antérieur.

La Société Générale Métallurgique de Hoboken possède un intérêt important dans la *Compagnie des Métaux Overpelt-Lommel*, qui a réalisé, en 1925-1926, un bénéfice de 8,766,000 francs et distribué des dividendes en augmentation sur ceux répartis en 1925.

**Société Générale des Minerais.** — Poursuivant son développement, la Société Générale des Minerais a pris une participation importante dans les Sociétés « Afrikanische Kupfer und Edle Metale G. m. b. H. », à Cologne, l' « African Metals Corporation », à New-York et l' « International Accounting Company », à Bruxelles, constituées toutes trois dans le courant de l'exercice et s'occupant comme elle du commerce des minerais et métaux non ferreux. L'activité des autres Sociétés correspondantes, notamment en Espagne et au Mexique, s'accroît constamment et donne toute satisfaction.

La Société Générale des Minerais a, d'autre part, fortement accru ses intérêts et ses relations dans le domaine des industries chimiques, et, à cet effet, a porté son capital de 35 à 37 millions de francs.

Les Sociétés qui lui ont confié leur approvisionnement en matières premières ont eu leurs besoins complètement assurés, et les grandes quantités de produits dont elle assume la vente ont été placées dans de bonnes conditions.

Le dividende distribué pour l'exercice 1925 a été de 17 p. c. Il est à prévoir que le dividende de l'exercice 1926 sera supérieur.

Les deux grandes Sociétés de produits chimiques, la *Société Générale Belge de Produits Chimiques* et la *Compagnie Belge pour les Industries Chimiques*, dont la Société Générale des Minéraux est un important actionnaire, ont donné, en 1926, des résultats très satisfaisants.

**Société anonyme d'Ougrée - Marihaye.** — Le bilan au 30 avril 1926 accuse un bénéfice net de fr. 42,500,000 contre fr. 30,600,000 pour l'exercice précédent.

Le dividende aux 200,000 actions a été fixé à fr. 64.10 brut.

Il a été consacré 17,500,000 francs aux amortissements et 2,125,000 fr. à la réserve légale; de plus, le fonds spécial pour commandes à l'exportation a été doté de 5,000,000 de francs.

Les installations nouvelles pour la manutention des charbons et minéraux, ainsi que la nouvelle batterie de fours à coke et le lamoir américain, donnent toute satisfaction.

La Société profite de la période de prospérité de l'industrie métallurgique et l'exercice en cours se présente favorablement.

Les usines de la *Société Belge de l'Azote* sont en marche normale et donnent de bons résultats.

**Société des Lamoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence.** — Malgré la grève générale qui avait éclaté dans les usines sidérurgiques du Bassin de Charleroi et qui ne s'est terminée que fin février 1926, les résultats de l'exercice 1925-1926 ont été en progrès sur ceux de l'exercice précédent et ont permis de distribuer un dividende brut de 125 francs à la totalité des 50,000 parts, après application d'une somme de 17,414,000 francs aux comptes de réserve, de prévision et d'amortissements.

Les usines que cette Société possède, tant en Belgique qu'en France, ont actuellement une marche satisfaisante.

La construction des deux trains à feuillards à l'usine de Rehon se poursuit normalement et leur mise en marche aura lieu dans le courant du premier semestre 1927.

**Société Métallurgique Russo-Belge.** — D'après les journaux de Moscou, les charbonnages, ateliers et usines métallurgiques de cette Société sont partiellement en marche, ce qui exige un entretien relatif de ces différentes Divisions. De plus, le Trust des Minerais du Midi de la Russie a, après leur remise en état, commencé l'exploitation de certaines de ses mines.

Le Gouvernement soviétique reste toujours attaché au principe de la nationalisation sans indemnité de toutes les grosses entreprises industrielles.

La **Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa** a accru ses réserves de minerais en étendant son domaine minier par l'acquisition des titres de deux sociétés voisines. Elle s'occupe très activement de la mise en valeur des gisements houillers découverts dans sa concession. Un troisième cubilot pour la fusion des mattes de nickel a été mis à feu.

Grâce au raffermissement des cours du métal, la situation de cette Société, ainsi que celle de sa filiale, la *Société des Usines de Nickel de la Nèthe*, est en progrès constant. Après avoir doté largement leurs réserves, ces deux Sociétés ont réparti, en 1926, des dividendes respectifs de 10 et 8 p. c., contre 6 et 7 p. c. pour l'exercice précédent.

**Société anonyme des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.** — La marche de cette Société continue à donner les meilleurs résultats; ceux-ci ont permis, pour l'exercice 1925, de porter le coupon de 120 à 140 francs.

D'autre part, la production de zinc brut, de plomb doux et d'argent s'est développée, accusant une intéressante augmentation pour le dernier exercice.

La prudente politique suivie par cette Société en vue de son approvisionnement en minéral, le perfectionnement de l'outillage des usines et le développement des opérations commerciales ont maintenu la

prospérité de la « Vieille-Montagne » pendant l'année 1926. Au cours de cette dernière année, l'existence de la Société a été prorogée pour un nouveau terme de 30 ans.

## IV. — ÉLECTRICITÉ.

**Compagnie Électrique Anversoise.** — Le développement de cette entreprise est normal. L'augmentation de la clientèle pour l'exercice 1925-1926 a été sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

Pour pouvoir faire face à l'augmentation du débit du courant, la Compagnie a été amenée à renforcer à nouveau ses moyens de transformation.

D'autre part, elle a pris part à l'augmentation du capital de la *Société d'Électricité de l'Escaut* en souscrivant les actions nouvelles auxquelles lui donnaient droit les actions de cette Société qu'elle possède en portefeuille.

**Société d'Électricité de l'Escaut.** — Malgré le malaise général qui a pesé sur notre pays pendant la plus grande partie de l'exercice 1926, par suite de l'instabilité des changes, cette Société a poursuivi son développement dans d'excellentes conditions.

Au cours de cette année, le nombre de clients raccordés aux réseaux de la Société a augmenté de plus de 25 p. c. et la vente du courant est en progression d'environ 15 p. c. sur le chiffre atteint en 1925.

De nouveaux contrats ont été conclus pour la fourniture de l'énergie électrique à diverses industries.

En raison de l'accroissement continu de sa clientèle, la Société a dû procéder à de nouvelles et importantes extensions de ses installations de production et de distribution d'électricité. A cet effet, elle a porté son capital de 30,000,000 à 60,000,000 de francs.

**Société Générale Belge d'Entreprises Électriques.** — Les diverses affaires gérées par ce trust poursuivent leur développement de façon satisfaisante. Le groupe de ses filiales belges de production et de distribution notamment, voit son activité et sa zone d'action s'étendre dans de fortes proportions. La clientèle de ces entreprises accuse pour 1926 un nouvel accroissement de 18 p. c. et les demandes d'énergie ont été de 21 p. c. supérieures à celles de l'année 1925.

Les résultats des autres filiales du trust, parmi lesquelles la *Société d'Entreprises Électriques en Pologne*, les *Tramways et Électricité de Bilbao*, les *Exploitations Électriques*, ainsi que des Sociétés dans lesquelles il est intéressé, continuent à donner satisfaction.

Pour son troisième exercice social, la *Société d'Entreprises Électriques en Pologne* a réparti, à chacune de ses 80,000 actions, un dividende brut de 25 francs, égal à celui attribué l'année précédente à 40,000 titres seulement.

Le développement des filiales polonaises de cette affaire se poursuit normalement. Le programme de travaux, élaboré lors de l'augmentation de capital de 10 à 20 millions de francs, est en bonne voie d'achèvement et des sociétés nouvelles ont été constituées pour l'exploitation des concessions de Czenstochowa (régionale), Kielce et Piotrkow. Des études et négociations sont en cours pour la reprise ou la création de nouvelles affaires.

La Société Générale Belge d'Entreprises Électriques a participé, en 1926, aux augmentations de capital des Sociétés d'*Electricité du Nord de la Belgique*, *Générale Électrique de l'Adamello*, *Electricité du Valdarno* et a pris un intérêt dans la *Société d'Electricité et Tramways de Smyrne*.

**Société d'Électricité et de Traction.** — Au cours de l'année 1926, cette Société a porté son capital de 20 à 32 millions de francs.

Son activité a continué à se développer régulièrement.

Sous ses auspices, la *Société d'Électricité et Tramways de Smyrne* a

augmenté son capital de 3 à 15,5 millions de francs, en vue de la mise à fruit des concessions d'éclairage et de tramways électriques dans cette ville.

La Société d'Électricité et de Traction a pris part, en outre, aux augmentations de capital de la *Société d'Électricité de la Campine*, de la *Société Centrales Électriques des Flandres*, de la *Société d'Électricité de Sofia et de Bulgarie* ; elle a également accru son intérêt dans la Société *Les Tramways Bruxellois*.

La construction de centrales électriques et de réseaux de distribution à Moll (pour la Société d'Électricité de la Campine) et à Smyrne, ainsi que de lignes de tramways dans cette dernière ville, les travaux d'extension de la centrale de Salonique, les études de la centrale hydro-électrique de la Société Générale des Forces Hydro-électriques du Katanga, se poursuivent à l'intervention de la Société d'Électricité et de Traction, dont les services techniques se sont considérablement développés.

Les bénéfices de l'exercice 1925 marquent une nouvelle progression sur ceux des exercices antérieurs ; ils ont permis de répartir fr. 52.50 aux actions privilégiées et fr. 22.50 aux actions ordinaires, au lieu de fr. 47.50 et fr. 17.50 pour l'année précédente.

Les résultats de l'exercice 1926 permettront vraisemblablement d'augmenter ces dividendes.

**Société d'Électricité de la Campine.** — Cette Société, qui exploitait à l'origine un réseau de distribution dans le nord-ouest de la province de Limbourg et dans la partie est de la province d'Anvers, a, sous les auspices de la Société d'Électricité et de Traction, décidé d'étendre, dans une large mesure, son champ d'action ; une centrale électrique, comportant au début deux turbo-générateurs de 10,000 kilowatts, est en construction à Moll, à proximité du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Cette centrale sera reliée, d'une part, par une ligne aérienne à la tension de 50,000 volts, au réseau de la Société d'Électricité de l'Escaut, et, d'autre part, par des lignes souterraines de 26,000 volts,

aux Charbonnages de Beeringen et de Helchteren et Zolder, ainsi qu'au poste central de distribution de la Société d'Électricité de Genck ; celui-ci est, lui-même, en connexion avec les Charbonnages André Dumont et des Liégeois en Campine.

Afin de réaliser ce programme, la Société d'Électricité de la Campine a porté son capital successivement de 800,000 francs à 5 millions, puis à 23 millions, et envisage de le porter à 40 millions au début de l'année 1927.

Dès à présent, la nouvelle usine de Moll est assurée d'une clientèle importante.

**Société Belge Radio-Électrique.** — Cette Société s'est attachée à étendre et à perfectionner ses différentes fabrications d'appareils de T.S.F. Dans le courant de 1926, elle a mis en exploitation en Belgique et au Congo Belge, des postes à ondes courtes qui assurent, dans des conditions très favorables, les communications rapides avec la Colonie.

L'exercice 1925 s'est clôturé par un bénéfice net de 438,000 francs, qui a permis la distribution d'un dividende de 7 p. c.

## V. — VERRERIES.

La **Société des Vergeries de Mariemont** a décidé, en mars 1926, de mettre en exploitation le droit de licence spéciale de la Société Anonyme des Brevets Fourcault et d'entrer ainsi dans la voie de la fabrication mécanique. Les travaux d'aménagement nécessaires ont été poussés rapidement, et l'on espère que les produits de cette nouvelle fabrication sortiront à la fin du premier semestre 1927. Ces travaux immobilisent un des deux fours de la Société.

Durant l'exercice 1926, la Société a continué avec le second four la fabrication suivant l'ancien procédé de soufflage. Malgré la crise que l'industrie du verre a connue au début de l'exercice, les résultats

obtenus en 1926 seront sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

**Cristalleries du Val-Saint-Lambert.** — Le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 avril 1926 a atteint 4,867,000 francs. Ce résultat, dépassant sensiblement celui de l'exercice précédent, a permis d'amortir l'immobilisé de 2,244,000 francs, de porter la réserve à fr. 3,000,000 et de distribuer à chacune des 20,000 actions un dividende de 100 francs.

Pendant l'exercice en cours, l'activité des usines ne s'est pas ralentie et les commandes sont restées abondantes.

Néanmoins, les conditions économiques nouvelles résultant de la hausse des prix de revient sont de nature à influencer défavorablement l'accès des marchés étrangers et même les affaires du marché intérieur.

Les Cristalleries du Val-Saint-Lambert ont célébré, au mois de juin dernier, avec un grand éclat et le concours de toute la population de la région, le centième anniversaire de leur fondation. Son Altesse Royale le Duc de Brabant a honoré ces cérémonies de Sa présence et le Gouvernement s'y est associé.

**Compagnie Internationale pour la Fabrication mécanique du Verre (procédés Libbey-Owens).** — Le programme que cette Société s'était tracé en vue d'augmenter ses moyens de production est entièrement exécuté. L'usine de Gompel exploite actuellement six fours et douze machines étireuses ainsi que sa division de douci-polissage.

La mise en marche de ces nouvelles unités n'a eu lieu qu'après la clôture de l'exercice 1925-1926 ; les résultats de cet exercice, qui s'élèvent à fr. 14,263,000 contre fr. 6,600,000 l'année précédente, ont été obtenus par l'exploitation des trois fours de l'installation initiale.

Les diverses filiales française, italienne et espagnole continuent leur exploitation dans de bonnes conditions ; la plus récente, la Deutsche Libbey-Owens Gesellschaft fur Maschinelle Glasherstellung (Delog) entrera incessamment en activité.

## VI. — INDUSTRIES DIVERSES.

**Société Linière Gantoise.** — La baisse des prix de la matière première qui s'est produite en 1926, a provoqué un bon courant d'affaires dans l'industrie linière.

Grâce à cette circonstance favorable, la Société a pu faire face à un accroissement de charges sociales tout en maintenant un bénéfice industriel normal.

**Union Cotonnière.** — En limitant la durée de ses engagements, cette Société a paré aux dangers auxquels l'exposait la crise monétaire.

D'autre part, la baisse des cotonns bruts, conséquence d'une récolte particulièrement abondante, a favorisé le développement de la consommation.

L'Union Cotonnière a ainsi traversé sans trop de difficultés cette période précaire.

**La Compagnie Immobilière de Belgique** a réalisé avantageusement, pendant l'exercice 1926, plusieurs terrains à bâtir. Elle n'a procédé à aucune vente d'immeuble bâti. La perception des loyers et des annuités s'est régulièrement effectuée.

L'exercice se clôture dans des conditions favorables.

Le produit des locations des immeubles de la *Société des Faubourgs de Bruxelles* est en augmentation sur celui obtenu en 1925.

**Union Financière et Industrielle Liégeoise.** — Les différentes entreprises dans lesquelles l'Union Financière est intéressée ont accusé des progrès continus.

La *Fabrique Nationale d'Armes de guerre* a réalisé avec succès une augmentation de capital qui renforce sa situation financière et facilite le

développement de sa production. L'exercice 1925/1926 dénote une progression sur le précédent, nonobstant la grève de six semaines et les taxes fiscales qui pèsent sur la vente d'une partie de la production. Le dividende a été porté de 80 à 90 francs par titre.

Grâce à la perfection de son outillage, cette Société a pu inscrire des ordres importants à l'exportation, qui lui assurent une activité intéressante pour une longue période.

La *Compagnie Belge des Mines, Minerais et Métaux* a distribué pour l'exercice 1925, un dividende de 180 francs, égal à celui de l'exercice antérieur. L'augmentation de capital réalisée en 1925 lui a apporté les moyens d'élargir la place importante qu'elle a prise dans l'approvisionnement de la métallurgie belge et étrangère en minerais de manganèse.

Les *Usines à Cuivre et à Zinc*, la *Manufacture de Caoutchouc O. Englebert Fils et C°*, les *Poudreries Réunies de Belgique*, les *Papeteries Godin* ont clôturé leur dernier exercice avec des résultats en progression, soulignant l'heureux effet des efforts techniques et commerciaux réalisés en ces dernières années.

**Société Nationale pour l'Étude des Transports Aériens (Sneta).** — L'exploitation des lignes aériennes assurée par la filiale dénommée « *Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne* (S. A. B. E. N. A.) », a été poursuivie en Europe d'une façon intermittente et suspendue pendant la saison d'hiver. Par contre, l'exploitation au Congo Belge s'est considérablement développée : un service régulier, en liaison avec les vapeurs d'Europe, est assuré entre Boma-Léopoldville-Luebo-N'Gule (Katanga), soit sur une longueur totale de 2,000 kilomètres ; on envisage le prolongement de cette ligne jusqu'à Elisabethville.

La seconde filiale de la « Sneta », la « *Société anonyme belge de Constructions aéronautiques* (S. A. B. C. A.) », a enregistré des résultats industriels encourageants : un dividende de 10 p. c. a été réparti en 1926.

**Société anonyme de Merbes-Sprimont.** — Les résultats de l'exercice 1925-1926 ont été légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Toutefois, poursuivant toujours l'amélioration de sa trésorerie, cette Société n'a pas distribué de dividende.

Malgré la crise qui continue à sévir dans l'industrie du bâtiment, les résultats obtenus au cours du second semestre de 1926 par les diverses filiales sont satisfaisants.

## VII. — NAVIGATION.

**Lloyd Royal Belge.** — Cette Société a pu rembourser une partie importante de ses dettes, en diminuant sa flotte d'environ 98,000 tonnes, — qui étaient affectées au « tramping » —, tout en maintenant sous pavillon belge une notable partie des unités dont elle s'est ainsi dessaisie, ces bateaux ayant été, en effet, transférés à la *Compagnie Belge Maritime du Congo* et à la *Compagnie Africaine de Navigation*.

En ce qui concerne l'exploitation du Lloyd, les progrès constatés l'année dernière se sont accentués pendant l'exercice écoulé. Durant le premier semestre, les frets sont demeurés à des taux très bas, mais ensuite la grève anglaise a provoqué une hausse importante sur toutes les lignes de navigation. Cette circonstance, ajoutée aux perfectionnements apportés au système d'exploitation et aux économies réalisées dans tous les services, permettra d'améliorer sensiblement le résultat constaté fin 1925.

Outre les progrès obtenus dans les services réguliers vers l'Amérique du Nord et La Plata, il faut signaler l'effort tenté par la Société pour donner satisfaction aux importateurs de café, effort qui laisse entrevoir des résultats fort encourageants pour la nouvelle ligne du Brésil, créée à la fin de l'exercice dernier.

**Compagnie Belge Maritime du Congo et Compagnie Africaine de Navigation.** — Ces Sociétés ont porté leur capital respec-

tivement de 12 1/2 à 35 millions et de 10 à 45 millions de francs. La Société Générale a participé à ces augmentations de capital et possède ainsi un intérêt très important dans les deux Sociétés belges de navigation qui assurent les transports vers notre Colonie. A l'occasion de ces opérations, la Société Générale a pris également une participation dans l'**Agence Maritime Internationale**.

## VIII. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

**Banques Patronnées.** — L'exercice 1926 se clôture favorablement pour nos filiales de province et affirme, une fois de plus, leur excellente organisation.

Elles n'ont pas été atteintes par la crise de confiance qui s'est produite dans le pays, comme conséquence de la chute rapide du franc belge, déclenchée au mois de mars dernier. Nos Banques Patronnées récoltent ainsi le fruit de la politique prudente qu'elles suivent traditionnellement en écartant sévèrement toutes opérations de nature à immobiliser les fonds que leur confie une clientèle fidèle.

Ces établissements ont su faire face aux nombreuses difficultés qu'ont fait naître, depuis 1914, des conditions politiques et économiques anormales. Le retour à une monnaie saine et de valeur constante met fin à cette période d'instabilité. Nos filiales pourront dès lors, dans une atmosphère de sécurité, mettre pleinement leurs moyens d'action à la disposition de l'industrie, du commerce et de l'épargne des régions de nos provinces dans lesquelles elles exercent leur activité.

Les résultats obtenus par chacune des banques sont, en général, très favorables.

La *Limburgsche Bankvereeniging à Maestricht* — dans laquelle est intéressée notre filiale, la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et

Campine — a développé très rapidement son activité; elle clôturera l'exercice 1926 dans les meilleures conditions et son bilan montrera une progression importante de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices.

La date du 1<sup>er</sup> janvier 1927 a marqué le centième anniversaire de la fondation de la **Banque d'Anvers**.

Cette Banque, qui avait été établie, dès l'année 1826, dans notre métropole commerciale, comme agence de la Société Générale de Belgique, fut érigée en succursale autonome, sous son nom actuel, par une décision du Conseil de Direction de la Société Générale, du 3 novembre 1826; elle ouvrit ses portes le 1<sup>er</sup> janvier 1827.

Transformée en société anonyme depuis le 12 février 1870, la Banque d'Anvers est la plus ancienne et la plus importante des filiales de la Société Générale.

Elle n'a cessé de se développer avec succès et sa situation est brillante.

Les résultats de l'exercice clôturé le 30 juin dernier témoignent une fois de plus de la prospérité et de la vitalité de la **Banque belge pour l'Étranger**. Le dividende a été porté de 8 à 10 p. c. et une somme de 8 millions de francs a été versée aux réserves qui s'élèvent actuellement à 40 millions de francs pour un capital versé de 75 millions. Les Succursales de Londres, Paris et New-York prennent une place de plus en plus marquante dans ces centres financiers; les diverses agences continuent à donner des résultats des plus satisfaisants, même en Chine où, malgré des circonstances défavorables, elles n'ont point éprouvé de mécompte.

**Banque Italo-Belge.** — Les résultats accusés pour l'exercice clôturé le 30 juin 1926 sont en sensible augmentation sur ceux de l'exercice 1924-1925 et se sont élevés à 10,767,000 francs. Ces bénéfices ont permis la distribution d'un dividende de 15 p. c. contre 10 p. c.

précédemment. Les réserves ont été portées de 27 à 30 millions de francs, soit 60 p. c. du capital.

Ces résultats satisfaisants proviennent de l'activité toujours croissante de la Banque Italo-Belge, dont la clientèle se développe régulièrement. Nos industriels et exportateurs trouvent toujours chez elle le concours nécessaire pour leurs besoins commerciaux et ils ont pu ainsi prendre part à des fournitures importantes de matériel de chemin de fer en Amérique du Sud et plus particulièrement au Brésil.

**Banque d'Outremer.** — Le développement des affaires de cet important établissement financier a fait de nouveaux progrès qui auront leur répercussion sur le bilan de l'exercice 1926.

**Société Nationale de Crédit à l'Industrie.** — En vertu des accords intervenus entre l'Etat et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, celle-ci va pouvoir développer son activité dans l'esprit qui a présidé à sa fondation : les crédits à moyen et à long terme à l'industrie et l'octroi de facilités pour le financement d'opérations à long terme corrélatives à nos exportations.

Dans l'augmentation du capital, porté de 50 à 150 millions de francs, une part a été réservée aux Banques et aux organismes plus spécialement intéressés aux opérations faisant l'objet des statuts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

La répartition des titres sera faite au début de l'année 1927.

**Crédit Foncier de Belgique.** — Les opérations du Crédit Foncier de Belgique se sont naturellement ressenties du malaise qui a existé, durant la plus grande partie de l'année, dans le marché des titres à revenu fixe par suite de la crise monétaire que le pays a traversée. Le montant des obligations du Crédit Foncier de Belgique, en circulation au 31 décembre 1926, n'est cependant que légèrement inférieur à ce qu'il était à la

fin de l'année 1925, témoignant ainsi de la faveur dont ces titres, en raison des garanties qu'ils offrent, continuent à bénéficier auprès du public.

Tout paraît indiquer, depuis la stabilisation du franc, que l'épargne portera à nouveau son attention sur les bonnes obligations et que l'élargissement du marché permettra au Crédit Foncier de donner un nouveau développement à ses opérations.

Les résultats du dernier exercice sont approximativement les mêmes que ceux de l'année précédente.

**Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (Gand).** — Au cours de l'exercice 1926, la Société a réalisé de nombreuses opérations de crédit, principalement sur bateaux d'intérieur. Toutes ces opérations ont été conclues dans des conditions de parfaite sécurité.

Depuis la réforme monétaire, les remboursements anticipés s'accroissent, les disponibilités augmentent, mais les demandes de crédit sont un peu moins nombreuses.

La prospérité exceptionnelle de la batellerie a exercé une influence favorable sur les affaires de la Société dont les bénéfices sont en sérieuse progression.

**Société Belge de Crédit Maritime (Anvers).** — L'activité de la Société a été favorisée pendant l'exercice 1926 par un bon courant d'affaires de crédit fluvial. Cependant, vers la fin de l'année, une raréfaction du fret et la hausse continue des matériaux et salaires ont rendu plus difficile l'acquisition des bateaux. Il en est résulté une diminution des demandes d'emprunts hypothécaires.

Dans son ensemble, l'année 1926 a été favorable pour la clientèle qui s'est facilement acquittée de ses engagements envers la Société.

**Banque de l'Union Parisienne.** — L'heureuse progression des résultats obtenus par cet Établissement s'est confirmée au cours du dernier exercice. Elle reste due à l'activité croissante de tous les services,

tant dans le domaine financier que dans le domaine purement bancaire.

L'importance et l'attachement de sa clientèle, la qualité de son portefeuille et de ses participations financières sont, pour la Banque de l'Union Parisienne, les garanties les plus sérieuses d'avenir.

La marche de la **Banque Générale du Nord** se poursuit favorablement.

Ses bénéfices sont en augmentation et permettront probablement la distribution d'un dividende plus élevé que celui de l'année dernière.

Elle conserve une situation parfaitement liquide et d'abondantes disponibilités lui permettent d'envisager en toute tranquillité le développement de la situation économique en France.

**Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine.** — La prochaine récolte de la République Argentine offre d'heureuses perspectives, mais la situation commerciale du pays se ressent du ralentissement de l'exportation de deux de ses principales productions : le blé et la viande frigorifiée.

Grâce, toutefois, à l'amélioration constante des finances publiques, le change argentin reste ferme et continue à influencer favorablement les résultats des opérations des deux Sociétés hypothécaires, dont les bénéfices ont progressé notablement au cours des derniers exercices.

La **Banque d'Etat du Maroc** continue à donner d'excellents résultats. Elle a doublé son capital en y incorporant une partie de ses réserves et son Assemblée Générale du 12 juin 1926 a voté un dividende de 100 francs par action, se répartissant sur un nombre d'actions double de celui des exercices précédents.

**Wiener Bank-Verein.** — En suite de la réforme monétaire en Autriche et en exécution des mesures législatives qui en ont été la conséquence, le Wiener Bank-Verein a été amené à convertir son capital en

Schillings et l'Assemblée Générale, réunie en juin dernier, a fixé ce capital à 40 millions, auxquels viennent s'ajouter 20 millions de réserves. Les conditions dans lesquelles a pu s'opérer cette transformation ont démontré tout à la fois la solidité du Bank-Verein et la prudence avec laquelle il est géré.

**Banco Burnay.** — L'instabilité de la situation politique et économique du Portugal a fait que les affaires s'y sont traitées avec beaucoup de prudence. En dehors des opérations bancaires, qui ont donné toute satisfaction, le Banco Burnay a géré les participations importantes qu'il détient dans les Sociétés suivantes : *Compagnie des Diamants de l'Angola*, *Compagnie des Pétroles de l'Angola*, *Compagnie de Recherches Minières en Angola*, *Roça Porto Alegre*, *Compagnie des Cotons de l'Angola* et diverses autres Sociétés qui exercent une activité industrielle ou agricole au Portugal ou dans les colonies portugaises.

**Banque du Congo Belge.** — Les résultats sont toujours en progrès.

Le bénéfice net de l'exercice 1925/26 s'élève, y compris la redevance de 3,386,000 francs payée à la Colonie, à 8,393,000 francs, en augmentation de 3,312,000 francs environ sur celui de l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 12 p. c. net d'impôts. Le fonds de réserve a été doté de 919,000 francs.

**Banque Commerciale du Congo.** — Le développement des affaires reste très satisfaisant.

Le bénéfice net de l'exercice 1925-1926 s'élève à 923,000 francs et permet l'attribution d'un dividende de 20 p. c. net d'impôts.

Le service des comptes de dépôts à terme en Afrique, inauguré en janvier 1924, comporte plus de 3,400 déposants pour un montant total de 25 millions.

La *Banque Commerciale Africaine*, qui possède treize agences en

Afrique Occidentale et Equatoriale, voit ses affaires se développer très favorablement.

L'exercice clôturé le 31 décembre 1925 a laissé un bénéfice net de 2,502,000 francs et, après affectation d'une somme relativement importante aux réserves, il a été attribué 6 p. c. d'intérêts aux actions. Depuis, le capital a été porté de 12 à 20 millions de francs.

## IX. — ENTREPRISES COLONIALES.

D'une manière générale, la situation économique de la Colonie a été satisfaisante durant l'année 1926. Cependant si, d'une part, l'amélioration des transports sur le Chemin de fer du Congo (trafic mensuel d'importation et d'exportation porté de 19,000 tonnes, fin 1925, à 25,000 tonnes, fin 1926) a mis fin à l'angoissante question de l'embouteillage sur le réseau du Bas-Congo, d'autre part, une crise intense de main-d'œuvre, jointe à l'insuffisance des transports intérieurs et du transit dans les ports maritimes et fluviaux, a constitué un grave sujet de préoccupation pour les entreprises congolaises.

La production est en progrès en ce qui concerne le coton, le diamant, l'or, l'étain, le cobalt ; elle est sans changement notable pour ce qui regarde les noix palmistes, l'huile de palme, la gomme copal, le caoutchouc, le cacao, le café ; elle est en diminution pour l'ivoire et en régression momentanée pour le cuivre.

La valeur des matières premières produites pour l'exportation a dépassé pour la première fois en 1926 un milliard de francs (1) ; mais si ce chiffre est notablement supérieur à celui de 1925, estimé à 700 millions, cette augmentation est due en grande partie à la dépréciation de la monnaie.

(1) La valeur des importations a, depuis plusieurs années, dépassé celle des exportations, à cause des travaux importants de premier établissement en cours.

Une activité intense a continué à régner sur les chantiers des divers grands travaux publics mentionnés dans notre rapport précédent et au sujet desquels de nouvelles précisions sont données sous les rubriques des sociétés intéressées.

Signalons simplement qu'à la fin de 1926, le réseau ferré en exploitation comprend 2,500 kilomètres ; le réseau routier s'étend sur 10,000 kilomètres et plus de mille véhicules automobiles y circulent : le réseau fluvial comporte 15,000 kilomètres de voies d'eau desservies par une flottille de près de 200 vapeurs et 400 barges, avec une capacité totale de 50,000 tonnes. Une ligne d'aviation de 2,000 kilomètres est en exploitation régulière ; le réseau télégraphique a une longueur de 4,000 kilomètres et est complété par 25 postes de T.S.F., dont plusieurs communiquent directement avec deux postes à ondes courtes établis en Belgique.

Le capital investi dans les quelque cent soixante-dix sociétés coloniales qui s'occupent de transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens, d'entreprises minières et métallurgiques, d'exploitations commerciales, de plantations et cultures, d'élevage, d'entreprises industrielles (cimenteries, charbonnages, chantiers de construction, brasseries, centrales électriques, savonneries, etc.) dépasse, à fin 1926, 3 milliards de francs, dont un milliard de capitaux frais investis dans le courant de 1926 (non compris l'emprunt de Kilo-Moto, d'un montant nominal de 700 millions, qui a été affecté aux travaux publics de la Colonie).

Les Sociétés congolaises ont distribué en 1926 plus de 200 millions de francs de dividendes contre 186 millions en 1925. De ces 200 millions de francs, 80 millions ont été payés au Trésor Colonial, en raison des intérêts directs ou indirects qu'il possède dans ces Sociétés.

Persuadés que tout plan de mise en valeur économique serait voué à l'échec si, parallèlement, on ne poursuivait vis-à-vis de l'indigène une politique tendant à le relever moralement et physiquement, le Gouvernement colonial et les Sociétés ont fait un effort spécialement important en 1926 pour améliorer l'état sanitaire des populations indigènes. Le

cadre médical de la Colonie comprend plus de cent médecins ; l'effectif des diverses Sociétés et Missions en compte un nombre égal, ce qui fait un total de plus de 200 médecins assistés d'environ 150 agents sanitaires et infirmières religieuses et laïques et de 400 à 500 infirmiers noirs, sans compter le cadre médical auxiliaire constitué par les missionnaires. A fin 1926, 27 médecins et 30 agents sanitaires complétaient leur formation médicale à l'École de médecine tropicale pour renforcer, en 1927, ces effectifs déjà importants. Des missions prophylactiques spéciales ont été organisées dans les régions plus spécialement atteintes : lutte contre la maladie du sommeil dans le Kasai, entreprise par les Sociétés de la région ; postes de la Croix-Rouge installés dans l'Uélé et l'Ituri. Mentionnons, dans le même ordre d'idées, l'importante fondation médicale de l'Université de Louvain, à Kisantu, destinée à former sur place un personnel sanitaire blanc et noir. Enfin, l'éducation professionnelle des noirs a été poussée très vigoureusement et les résultats obtenus à ce jour sont des plus encourageants.

On voit, par cet aperçu, combien l'œuvre coloniale se développe d'année en année, exerçant de plus en plus ses effets bienfaisants sur la vie économique de la Métropole. Qu'on n'oublie pas, en effet, que, grâce au Congo, la Belgique détient le monopole de la production d'ivoire, de gomme copal, de radium ; qu'elle contrôle le marché du cobalt ; qu'elle constitue, par sa production diamantifère et ses tailleries anversoises, un facteur prédominant du marché des pierres précieuses ; qu'enfin, par les accords conclus récemment entre les sociétés cuprifères groupant 90 p. c. de la production mondiale du cuivre, elle s'est vu réservé la place de premier plan qui lui revenait en ce domaine. Dans un autre ordre d'idées et pour montrer combien l'œuvre coloniale a des racines profondes dans le pays, signalons que, par rapport aux valeurs cotées à la Bourse de Bruxelles, les titres de sociétés congolaises représentent près du tiers de la capitalisation de l'ensemble de ces valeurs.

**Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. —**

A. — **Chemin de fer du Katanga.** — (Longueur exploitée : 802 kilomètres).

La marche de l'exploitation se maintient très satisfaisante. En 1926, les transports ont comporté en moyenne 260,000 tonnes par mois, contre 250,000 tonnes en 1925.

L'application des tarifs-or afférents au trafic minier qui comporte les 75 p. c. du trafic total, compense dans une mesure appréciable l'augmentation des dépenses consécutive à la dépréciation du franc.

De plus, comme d'ailleurs tous les organismes de transport au Congo, le Chemin de fer du Katanga bénéficie, depuis le 15 juillet 1926, d'une élévation de 20 p. c. de tous ses autres tarifs. Cette augmentation sera portée à 60 p. c., à partir du 1<sup>er</sup> février 1927.

Le Chemin de fer du Katanga a maintenu son important matériel roulant ; de nouvelles commandes de voitures à voyageurs sont à l'étude.

Le Katanga traversant une crise de main-d'œuvre indigène, on a, au cours de l'année 1926, fait un emploi plus étendu de charbon pour le chauffage des locomotives, de façon à réduire autant que possible les effectifs de travailleurs requis par les coupes de bois et cela malgré l'importante augmentation des dépenses résultant de l'emploi du charbon.

Le personnel indigène spécialisé, formé dans les écoles professionnelles de la Compagnie, continue à donner toute satisfaction.

B. — **Ligne du Bas-Congo au Katanga (Bukama-Ilebo).** — La longueur de la ligne Bukama-Ilebo est de 1,120 kilomètres.

Entamée simultanément par ses deux extrémités en mars 1923, la construction de cette ligne progresse de façon remarquable nonobstant les difficultés rencontrées dans l'acheminement du matériel à pied d'œuvre, tant via Matadi que via Beira et Dar-es-Salam.

A fin 1926, les travaux étaient attaqués sur toute l'étendue de la ligne et l'achèvement de la plate-forme peut être escompté pour le milieu de l'année 1927.

La pose de la voie atteignait fin 1926, le kilomètre 160 à partir d'Ilebo

et le kilomètre 450 à partir de Bukama. La voie était donc posée au total sur 610 kilomètres ; les 510 kilomètres restants pourront être terminés au printemps de 1928, époque prévue dès le commencement des travaux, pour autant que les disponibilités financières et les moyens de transport puissent assurer le plein rendement des chantiers.

Le pont sur le Lualaba à Bukama, de 250 mètres en 4 travées (du système Vierendeel) a été mis en service. La ligne comporte en outre 32 ponts de 5 à 120 mètres de portée ; 8 de ces ouvrages, parmi lesquels celui de 40 mètres sur le Lomami (kilom. 197) sont terminés.

Quatorze ponts sont en construction, notamment celui de 120 mètres sur le Lubilash (kilom. 373) dont les piles et culées sont terminées, et le pont de 80 mètres sur le Luilu (kilom. 431).

La construction du quai du port d'Ilebo, en palplanches métalliques, reste en suspens, le matériel nécessaire n'ayant pu être expédié, à cause des restrictions qui ont affecté les transports par la voie de Matadi.

L'exploitation provisoire a été étendue, en juillet dernier, à la Division Sud, jusque Kisamba (kilom. 365, à proximité du Lubilash) ; elle sera incessamment reportée jusqu'au kilomètre 415.

D'autre part, à la Division Nord, la Section Ilebo-Domiongo (kilom. 116) a également été ouverte à l'exploitation provisoire, en juillet dernier. Elle sera incessamment étendue jusqu'au kilomètre 160.

#### C.— **Ligne de Jonction Chemin de fer du Katanga-Benguella Railway.**

— Les études de cette ligne se poursuivent activement. Elles sont déjà suffisamment avancées pour conclure que les travaux ne présenteront pas de difficultés particulières.

Le Ministre des Colonies a approuvé la conclusion d'un avenant à la Convention de 1908, stipulant que la construction du tronçon belge sera entamée dès l'arrivée à la frontière du rail portugais. De cette façon, la construction du tronçon belge pourra bénéficier des fournitures de main-d'œuvre et de vivres de l'Angola et les frais de transport du matériel à pied d'œuvre pourront être réduits au minimum.

La Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a largement contribué à la constitution de la Mission de prophylaxie contre la maladie du sommeil, organisée au Kasai à l'initiative de la Forminière et de la Société Générale de Belgique.

**Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.** — Le portefeuille de cette Société n'a pas subi de modifications au cours de l'année ; il comprend des actions et obligations de la *Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains*, des actions et parts de fondateur de la *Compagnie Minière des Grands Lacs Africains*, des actions de l'*Union Nationale des Transports fluviaux (Unatra)* et de la *Société pour la Manutention dans les Ports du Congo (Manuongo)*.

Le trafic sur le réseau des « Grands Lacs » est en progression sensible. Malheureusement, l'augmentation des dépenses d'exploitation, due, en ordre principal, à la dévalorisation de notre monnaie, n'a pu être compensée par deux augmentations des tarifs accordées en 1926 et ce n'est que grâce à une nouvelle augmentation de 60 p. c., qui sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> février 1927, qu'on envisage, pour cette Société, des résultats d'exploitation plus favorables.

La **Compagnie Minière des Grands Lacs Africains** a poursuivi l'étude de son domaine minier, dont les concessions s'étendent, à fin 1926, sur 240,000 hectares. La production des chantiers aurifères a été d'environ 400 kilogrammes en 1926 contre 232 kilogrammes en 1925. Cette affaire présente d'excellentes perspectives d'avenir.

**Société Africaine de Construction.** — A fin décembre 1925, la Compagnie du Chemin de fer du Congo, d'accord avec le Ministre des Colonies, a confié à cette Société l'exécution des travaux du chemin de

fer de Matadi à Léopoldville qui n'avaient pas encore été adjugés. Tout le matériel est à pied d'œuvre et les chantiers sont en pleine activité.

Les travaux de transformation des premières sections de ce chemin de fer qu'exécute la Société, se poursuivent de façon satisfaisante et seront terminés dans le délai fixé, soit au 30 juin 1927.

**Union Minière du Haut-Katanga.** — La crise de la *main-d'œuvre* signalée l'an dernier et qui était due, en grande partie, à une diminution importante des effectifs de travailleurs rhodésiens, s'est aggravée encore à la suite des restrictions apportées au recrutement dans les provinces congolaises. Malgré les efforts déployés pour ouvrir de nouveaux centres d'engagement, notamment dans les territoires du Ruanda-Urundi, où existe un excès de population, les résultats, quoique des plus encourageants, n'ont pas suffi à maintenir les effectifs de travailleurs à la hauteur des exigences de la production et celle-ci, pour la première fois depuis 1920 (année de la grande crise du cuivre), est en régression, d'environ 10 p. c., sur celle de l'année précédente.

Cette situation, heureusement, ne sera que momentanée : l'achèvement des travaux de terrassement du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga libérera prochainement des contingents importants de travailleurs; d'autre part, les recrutements dans les Provinces sous mandat se développent graduellement. Dans ces conditions, on espère avoir comblé entièrement, dans le courant de cette année, le déficit de *main-d'œuvre*.

**Cuivre.** — Les réserves minières, dans la partie de la concession qui a été prospectée à ce jour, dépassent 77 millions de tonnes de minerais contenant plus de 5 millions de tonnes de cuivre et sont en augmentation sur les réserves à fin 1925, malgré une extraction de 1 million 400,000 tonnes de minéral.

L'usine de concentration a produit 204,000 tonnes de concentrés à 24 p. c. de cuivre. La flottation des rejets de la concentration a fourni 20,000 tonnes de fines à 26 p. c. de cuivre.

La production du cuivre a été de 72,000 tonnes aux fours water-jacket, 7,000 tonnes au four à réverbère et 4,000 tonnes à l'usine d'électrolyse chimique, faisant un total de 80,000 tonnes en 1926 contre 90,000 tonnes en 1925.

*Étain, radium, cobalt.* — La production de cassitérite a été de 710 tonnes et a servi à alimenter, avec les autres cassitérites congolaises, la fonderie installée à Hoboken,

Les opérations du « Département Radium » se sont maintenues au niveau des années précédentes : environ 20 grammes, représentant 90 p. c. de la demande mondiale, ont été livrés.

L'usine à cobalt d'Oolen a continué à être alimentée en alliage cobaltifère du Katanga. La capacité de l'usine, qui a marché régulièrement pendant toute l'année, permet de produire des tonnages de cobalt, sous forme de métal et d'oxydes, qui correspondent à 50 p. c. de la consommation mondiale de ce produit.

*Installations nouvelles.* — La construction, à Panda, de l'usine de fours à réverbère (capacité 40,000 tonnes de cuivre) et de l'usine de lixiviation et d'électrolyse (capacité 30,000 tonnes de cuivre) se poursuit normalement.

La mise en marche des fours à réverbère s'effectuera dans le courant de 1927 ; l'usine de lixiviation ne sera terminée que fin 1928.

*Augmentation de capital.* — Il a été procédé, vers la fin de 1926, à l'émission de la dernière tranche de 50 millions de francs nominal d'actions privilégiées. Le capital social, à fin 1926, a ainsi été porté à 176,400,000 francs. La dernière émission s'est faite, comme les précédentes, avec une prime importante.

*Participations financières.* — Il est rappelé que l'Union Minière détient de gros intérêts dans la *Société Générale Métallurgique de Hoboken*, les *Charbonnages de la Luena*, la *Compagnie Foncière du Katanga*, l'*Union*

*Nationale des Transports Fluviaux (Unatra), la Société Générale des Forces hydro-électriques du Katanga et le Chemin de Fer du Katanga.*

Elle vient de participer, dans le but de faciliter les transactions directes entre les producteurs et les consommateurs, à la création d'une association dénommée *Copper Export*, groupant plus de 90 p. c. de la production de cuivre du monde. L'Union Minière a pris une part active dans l'organisation et la direction de l'*International Accounting Company*, organisme qui fonctionne à Bruxelles depuis novembre dernier en vue de la répartition des ventes en Europe entre les producteurs affiliés.

**Résultats.** — En juillet 1926, il a été payé, pour l'exercice 1925, un coupon de 30 francs net aux actions privilégiées et 175 francs net d'impôts (contre 150 francs brut pour l'exercice 1924) aux actions de capital et de dividende. Malgré la régression dans la production du cuivre et grâce aux bénéfices importants des divisions étain, radium, cobalt, on escompte pour 1926 des résultats tout aussi favorables qu'en 1925.

**Société Générale des Forces Hydro-Électriques du Katanga** « *Sogefor* ». — Rappelons que « *Sogefor* » est une Société auxiliaire qui a pour objet principal de fournir à l'Union Minière du Haut-Katanga l'énergie électrique nécessaire à ses usines d'électrolyse de minerais de cuivre, énergie à produire par le captage des chutes de la Lufira (Katanga).

L'activité de la Société pendant son premier exercice social a porté principalement sur la mise au point des études faites antérieurement. Des travaux préliminaires : construction de routes, de chemins de fer, d'habitations, de camps indigènes, sont en cours. Une mission a été envoyée sur place pour prendre les dispositions devant permettre le commencement des travaux de captage dans le courant de 1927.

**Charbonnages de la Luena.** — La production des Charbonnages a été, en 1926, de 82,250 tonnes environ, marquant ainsi un progrès de 25,000 tonnes sur le chiffre de l'exercice antérieur.

Comme les autres entreprises minières du Katanga, les Charbonnages ont souffert de la pénurie de main-d'œuvre indigène qui a retardé le développement de la production.

L'extraction s'est faite principalement en souterrain, notamment par les nouvelles installations d'un siège central, qui a été mis en exploitation au cours de l'exercice.

Les prospections, qui ont été poursuivies en dehors du bassin actuellement en exploitation, ont confirmé l'existence dans un territoire étendu d'importants dépôts houillers.

Le capital, porté à 20 millions en janvier 1926, est actuellement entièrement libéré.

**Compagnie Cotonnière Congolaise.** — Les cultures cotonnières se sont développées favorablement en 1926 ; on estime que la production totale du Congo atteindra 15,000 tonnes de coton brut, fournissant 5,000 tonnes de coton égrené, ce qui constitue près de 10 p. c. des besoins des filatures belges.

La Compagnie Cotonnière Congolaise intervient, en 1926, pour 70 p. c. dans la production de coton du Congo, ce qui représente 3,500 tonnes de coton égrené (contre 2,400 tonnes en 1925). Malheureusement, la majeure partie de cette production se trouve encore bloquée dans l'Uélé par suite de la pénurie des moyens de transport. Cette situation sera prochainement améliorée par la mise en exploitation de nouvelles sections du réseau ferré vicinal desservant la région, conjuguée avec l'intensification des transports automobiles et l'aménagement du port d'Aketi, terminus du bief navigable.

La Compagnie Cotonnière Congolaise a pris, dans le courant de l'exercice, un intérêt important dans la *Compagnie des Cotons de l'Angola*.

Malgré les bas cours actuels du coton, les perspectives pour l'année 1926 restent favorables.

**Intertropical-Comfina.** — Les résultats du bilan de 1925 font appa-

raître de nouveaux progrès. Ils ont permis de porter la réserve de 5,000,000 à 11,000,000 de francs et de reporter à nouveau 6 millions de francs, tout en procédant aux amortissements ordinaires et en affectant une somme de 5,679,000 francs à un fonds de prévision.

En octobre 1926, le capital a été porté de 75,000,000 à 100,000,000 de francs pour répondre aux besoins de trésorerie créés par le renchérissement des marchandises, la hausse des produits coloniaux et la continuation des recherches minières entreprises au Congo belge et dans l'Oubanghi-Chari français.

D'après les résultats partiels parvenus d'Afrique au siège social, l'exercice 1926 offre des perspectives très encourageantes, malgré la crise qui s'est révélée au Congo à la suite des soubresauts du change.

L'expérience tentée à la côte occidentale d'Afrique ayant mis en évidence la possibilité d'y réaliser des opérations commerciales fructueuses, une nouvelle filiale, la *Société Franco-Belge du Sénégal et du Niger*, a été constituée au capital de 5,000,000 de francs.

**Compagnie Sucrière Congolaise.** — Cette Société a poursuivi et achevé les études nécessaires pour la construction d'une usine capable de traiter 1000 tonnes de cannes par jour pendant une campagne sucrière de 100 jours, soit en vue d'assurer une production minimum de 10,000 tonnes de sucre par an; les commandes de matériel ont été placées et le montage de l'usine sera entamé dans le courant de 1927.

Son capital initial étant devenu insuffisant par suite de la diminution du pouvoir d'achat du franc belge, la Compagnie Sucrière Congolaise a été amenée, pour réaliser le programme tracé à l'origine, à doubler son capital en le portant à 60 millions de francs.

La **Société de Colonisation Agricole au Mayumbe**, dans laquelle sont intéressées plusieurs de nos Sociétés coloniales, a récolté, en 1926, d'importantes quantités de cacao, caoutchouc de plantations, huile de palme et amandes palmistes.

Trois usines, susceptibles d'assurer chacune le traitement quotidien de 10 tonnes de fruits palmistes, sont en cours de montage ; les deux premières fonctionneront au début de 1927. D'autre part, une nouvelle installation pour le traitement du cacao a été créée à Lampa. Enfin, il a été établi des plantations nouvelles de cafiers et de palmiers.

**Société des Mines d'Or de Kilo-Moto.** — Cette Société, à la fondation de laquelle nous avons participé avec les principaux établissements financiers du pays, a été constituée le 8 février 1926 pour continuer l'exploitation des concessions minières appartenant à la « Régie Industrielle des Mines de Kilo-Moto ». Son capital, de 230 millions de francs, est représenté par 200,000 parts sociales de 1,000 francs et 60,000 actions privilégiées de 500 francs. Il a été créé 1,400,000 parts bénéficiaires qui seront délivrées, en 1930, aux porteurs des 1,400,000 obligations que la Colonie du Congo Belge a émises en 1926.

Rappelons que c'est en 1905 que débute l'exploitation de l'or dans les territoires de Kilo ; en 1911, la Région de Moto devint à son tour productrice. Jusqu'en 1920, date de la création de la Régie Industrielle, on recueillit environ 23,000 kilogrammes d'or. De 1920 à 1925, la quantité d'or produit s'éleva à 18,000 kilogrammes. La production de 1926 atteindra 3,600 kilogrammes contre 3,420 en 1925. On envisage d'augmenter graduellement cette production pour atteindre 5,000 kilogrammes vers 1930.

Les réserves aurifères reconnues dans la partie de la concession qui a fait l'objet de recherches détaillées sont estimées à plus de 50,000 kilogrammes d'or ; les prospections continuent méthodiquement et les perspectives de découvertes nouvelles sont des plus encourageantes.

Grâce au cours élevé des devises étrangères qui servent à exprimer les prix de l'or sur le marché, la Société de Kilo-Moto réalise à des conditions particulièrement avantageuses le métal qu'elle extrait ; les résultats de l'exercice en cours promettent d'être très intéressants et permettront,

non seulement une rémunération satisfaisante du capital, mais également la répartition d'un dividende aux parts bénéficiaires.

**Exploitations diamantifères.** — Au cours de l'année 1926, les sociétés diamantifères du Congo belge se sont efforcées, d'une part, de compléter l'étude des gisements de leurs concessions, d'autre part, de poursuivre les travaux d'organisation générale.

Parallèlement à l'intensification de la production, qui a dépassé 1,000,000 de carats de diamants, on a poursuivi l'amélioration des voies de communication et des constructions diverses, le développement du service médical et d'hygiène et tout ce qui est relatif au bien-être des travailleurs indigènes.

Si l'on considère que sur un ensemble de plus de 20,000 travailleurs congolais, un tiers seulement de l'effectif se consacre aux travaux ayant directement en vue la production, les deux autres tiers étant absorbés par les travaux accessoires, on peut se rendre compte du formidable effort réalisé pour la mise en valeur d'un pays où rien n'existait avant le début de l'exploitation diamantifère.

Le chemin de fer à voie étroite de Charlesville à Makumbi (96 kilomètres) est entré en exploitation régulière ; les transports fluviaux ont été renforcés ; le réseau routier a été complété et les transports sont effectués exclusivement par traction mécanique ou animale, le portage ayant pratiquement disparu de la région minière du Kasai.

Les cultures vivrières ont été développées et s'étendent sur environ 5,000 hectares ; de plus, une propagande agricole intense a été faite dans les divers villages indigènes.

L'élevage du gros bétail se poursuit avec succès. Le troupeau constitué en vue d'assurer l'alimentation en viande des travailleurs des différentes sociétés du Kasai est passé de 7,500 têtes, fin 1925, à 10,000 unités, fin 1926.

Le personnel médical comprend 10 médecins, 13 agents sanitaires et 80 infirmiers noirs disposant de 10 hôpitaux et lazarets.

Depuis trois ans, une Mission spéciale est chargée de combattre énergiquement la maladie du sommeil qui sévit dans la majeure partie du district du Kasai. Cette mission, qui exerce spécialement son activité dans les régions de Luluabourg-Dibaya avec des résultats très encourageants, a été renforcée à l'initiative de nos sociétés coloniales. Son personnel a été porté à quatre médecins, six agents sanitaires et trente infirmiers noirs.

Le marché du diamant a été favorable et les diverses sociétés ont pu écouler leur production à des prix rémunérateurs.

Il convient, cependant, de signaler qu'en 1926 l'extension de l'exploitation de gisements alluvionnaires très importants a amené sur le marché un supplément considérable de diamants. Il s'en est suivi, en fin d'année, un malaise sérieux dans le commerce des pierres précieuses. Si le contrôle du marché du diamant n'était pas pratiquement assuré par le Syndicat de Londres, avec lequel les différentes Sociétés de notre groupe ont conclu des accords avantageux, on pourrait avoir des craintes sérieuses pour l'avenir. Mais il est à noter que les accords intervenus protègent efficacement les Sociétés productrices tout en favorisant le commerce ainsi que l'industrie belge de la taille. Cette dernière occupe plus de 15,000 ouvriers qui touchent ensemble un salaire hebdomadaire de plus de 6 millions de francs.

#### **Société Internationale Forestière et Minière du Congo.**

(**Forminière**). — La production a atteint en 1926, 245,000 carats contre 228,000 carats en 1925.

Cette Société s'est occupée tout particulièrement de réduire l'effectif des ouvriers mineurs indigènes par l'emploi intensif d'engins mécaniques.

Les deux filiales de la Forminière ont continué leurs opérations dans des conditions satisfaisantes :

La première, la *Société Minière de la Tèle*, a extrait 250 kilogrammes

d'or en 1926 pour la Forminière et les différentes sociétés dont elle est l'entrepreneur.

La seconde, la *Société Forestière et Commerciale du Congo Belge* a produit 90,000 kilogrammes de caoutchouc.

La Forminière et ses filiales détiennent des intérêts importants dans les sociétés suivantes :

*La Compagnie des Diamants de l'Angola*; *la Société de Colonisation Agricole au Mayumbe*; *la Société d'Élevage et de Culture au Congo Belge*; *la Compagnie Cotonnière Congolaise*; *la Compagnie Foncière du Katanga*; *l'Union Nationale des Transports Fluviaux (Unatra)*; *la Société des Exploitations Agricoles et Industrielles de la Biaro*.

En 1926, la Forminière a réparti un bénéfice total d'environ 17,000,000 de francs net, la moitié de cette somme revenant à la Colonie à titre de redevance.

**La Société Minière du Bécéka**, au cours de 1926, a extrait 770,000 carats contre 579,500 carats l'année précédente. Une grande partie de cette production est composée de diamants industriels dont la vente est peu aisée, étant donnée la surproduction de cette qualité de pierres par rapport au pouvoir d'absorption du marché mondial.

Après prélèvement d'une redevance de 4,600,000 francs versée à la Colonie, il a été distribué aux actionnaires un dividende net de 126 francs par action de capital et de fr. 103.50 par action de dividende (contre respectivement fr. 116.50 et 90 francs en 1925).

**La Société Minière du Kasai** a produit, en 1926, 63,000 carats contre 54,720 en 1925 et a distribué un dividende de 125 francs contre 100 francs pour l'année précédente. La part revenant à la Colonie, à titre de redevance, s'est élevée à 1,250,000 francs.

Quant à la **Société Minière du Luebo**, de constitution plus récente et dont une grande partie de l'activité a été absorbée par des travaux de

prospection, sa production a été portée de 23,980 carats en 1925 à 30,000 en 1926. Les résultats bénéficiaires de l'exercice 1925 ont permis, après paiement d'une redevance de 250,000 francs à la Colonie, de répartir aux actions un dividende de 25 francs contre 20 francs pour l'exercice précédent.

Les deux Sociétés susdites ont conclu un accord avec la **Société Minière de la Lueta** (constituée en 1926) en vue de l'exploitation en commun de leurs diverses concessions, dont l'enchevêtrement ne permet pas une exploitation économique pour chacun des domaines pris isolément.

La **Compagnie des Diamants de l'Angola** (Colonie portugaise) a extrait 150,000 carats de diamants contre 126,571 en 1925.

Grâce au renforcement du contrôle dans les chantiers et aux dispositions légales édictées par les autorités portugaises pour la répression des vols, la possibilité de ceux-ci est grandement atténuée.

La Compagnie a distribué en 1926, pour l'exercice 1925, un dividende de 1 sh. par action de 1 liv. st. (dividende identique à celui distribué pour 1924).

Du fait de l'augmentation de la production et de la belle qualité des diamants extraits, les perspectives pour 1926 sont très favorables.

Nous avons eu le regret de perdre l'un de nos collègues les plus aimés, M. Cooreman, Ministre d'État, décédé le 2 décembre 1926.

D'un commerce toujours agréable et sûr, d'un tact exquis et d'une expérience consommée des affaires, il prit dès son entrée à la Société Générale, en 1913, une place marquante parmi nous.

Durant la guerre, appelé par ses devoirs de Ministre d'État auprès du Gouvernement du Roi installé au Havre, ses conseils éclairés, inspirés par sa longue expérience, furent hautement appréciés et utiles aux intérêts du pays. Il accepta, en 1918, par pur dévouement patriotique, d'assumer la direction du Gouvernement dans des circonstances particu-

lièrement délicates. À l'armistice, il reprit sa place à la Société Générale et nous continua son précieux concours jusqu'aux derniers moments de sa vie.

Nous conserverons un affectueux souvenir de cet homme de bien qui fut pour notre Établissement un collaborateur éclairé et dévoué, pour tous ses collègues un véritable ami.

L'assemblée générale du 30 novembre a réélu M. A. Galopin, Directeur ; elle a renouvelé le mandat de MM. le Baron Alf. d'Huart, le Baron C. Goffinet et le Baron Ad. de Montpellier, Commissaires sortants.

Nous avons estimé que les circonstances économiques nous imposaient de reviser la situation matérielle de notre personnel. Après avoir consolidé toutes les allocations de vie chère, nous avons relevé les traitements dans de sensibles proportions, tout en maintenant les allocations familiales au profit des agents mariés.

Nous avons été heureux de prendre ces mesures que justifient, du reste, le zèle et le dévouement dont notre personnel nous donne chaque jour de nouvelles preuves.

Bruxelles, le 18 janvier 1927.

*Le Gouverneur,*

J. JADOT.

*Le Secrétaire,*

C. LEPÈCHE.

## RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Avant de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission au cours de l'exercice écoulé, nous tenons à exprimer les vifs regrets que la mort de M. Cooreman a fait éprouver au Collège des Commissaires et nous nous associons à l'hommage rendu à sa mémoire par la Direction.

Nous avons vérifié par des pointages, tant à l'actif qu'au passif, les livres de la Comptabilité et leur concordance avec les chiffres du bilan.

Les valeurs composant le Portefeuille de la Société Générale, de même que celles appartenant à des tiers, les dépôts à découvert, les comptes courants, les effets en portefeuille, ont été vérifiés par de nombreux sondages.

Nos investigations ont porté sur les nombreuses annexes du Bilan qui donnent la justification détaillée des articles.

Nous avons constaté la concordance parfaite entre les écritures sociales d'une part, et les articles du Bilan et du Compte de Profits et Pertes d'autre part. Les pièces nous ont été communiquées dans les délais légaux.

Au cours de chaque réunion mensuelle du Conseil Général, la Direction nous a communiqué un état reflétant la situation active et passive et nous a tenus au courant de la marche des affaires de la Société.

Bien qu'aucune modification à la législation existante n'ait permis d'intensifier la production industrielle nationale, l'exercice 1926 a vu, par suite de circonstances extérieures et passagères, l'amélioration de certaines industries, notamment de l'industrie charbonnière.

Le rapport de la Direction expose d'une manière précise les détails de la réforme monétaire qui constitue l'événement économique le plus marquant qu'aït connu la Belgique. Nous sommes convaincus de la réussite de cette stabilisation, parce qu'elle est basée sur des réalités et sommes heureux de ce qu'un membre du Conseil de Direction de notre Société, M. Francqui, soit l'artisan principal de cette œuvre nationale de redressement financier.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de vous rallier à la proposition de distribution à chacune des parts de réserve pour 1926 d'un dividende brut de 400 francs, soit 312 francs net après déduction de l'impôt de 22 p. c.

LES COMMISSAIRES :

*Le Président : B<sup>on</sup> A. d'HUART.*

L. HAMOIR.

B<sup>n</sup> C. GOFFINET.

C<sup>te</sup> T'KINT DE RODENBEKE.

C<sup>te</sup> J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

LÉON ELIAT.

B<sup>n</sup> ADRIEN DE MONTPELLIER.

*Le Rapporteur :*

G. H. ADAN.

# **BILAN**

**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1926**

## BILAN ARRETÉ AU

<b>ACTIF</b>	
<b>Immobilisé.</b>	
Immeubles et Mobilier . . . . .	Fr. 20,000,000 »
<b>Réalisable.</b>	
Encaisse du Trésor, compte courant à la Banque Nationale et compte chèques-postaux . . . . . fr.	267,942,085.91
Portefeuille Effets à recevoir . . . »	333,097,223.49
Bons du Trésor Belge et de la Colonie . . . . »	223,150,000 »
Comptes courants Banquiers . . . »	556,372,663.68
» Débiteurs. . . . »	689,651,212.56
Fonds publics et obligations . . . »	30,038,500 »
Actions de diverses Sociétés . . . »	412,947,400 »
Participations financières . . . »	16,810,773.82
	—————
	2,530,009,859.46
<b>Comptes d'ordre.</b>	
Comptes divers . . . . . fr.	2,647,032,972.52
Dépôts de titres . . . . . »	5,545,204,853 »
Divers pour cautionnements, garanties et titres prêtés . . . . . fr.	343,230,036.39
Dépôts de cautionnements statutaires	—————
	8,535,467,861.91
	Fr. 11,085 477,721.37

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 18 janvier 1927.

*Le Vice-Gouverneur,*  
E. FRANCQUI.

*Les Directeurs,*  
B<sup>on</sup> CARTON DE WIART.  
AUG. CALLENS, A. GALOPIN, J. BAGAGE,  
F. VAN BRÉE, W. DE MUNCK, G. BLAISE.

*Le Gouverneur,*  
JEAN JADOT.

*Le Secrétaire,*  
C. LEPÈCHE.

**31 DÉCEMBRE 1926**

PASSIF

**Non exigible.**

Fonds { 100,000 Titres de Capital Fr. 100,000,000 »  
 Social { 100,000 Parts de Réserve » 255,640,248.67

### **Exigible à terme.**

Obligations Société Générale . . . fr.	70,591,500	»
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . . . . fr.	644,000	»
Obligations 3 p. c. S <sup>te</sup> des ch. de fer du Nord de la Belgique . . . fr.	13,948,000	»

**Exigible à vue et à court terme.**

Comptes courants à vue . . . . .	fr.	1,418,979,365.07
Caisse d'épargne. . . . .	»	43,806,671.14
Comptes courants à court terme . . . »		597,827,000 »

### Comptes d'ordre.

Comptes divers . . . . .	fr.	2,647,032,972.52
Déposants de titres . . . . .	»	5,545,204,853 »
Cautionnements, garanties et titres prêtés . . . . .	fr.	343,230,036.39
Déposants de cautionnements statutaires		Pour mémoire

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR,  
Comte t'KINT DE ROODENBEKE, Comte JEAN DE MERODE, ED. SOLVAY,  
LÉON ELIAT, Baron ADRIEN DE MONTPELLIER,  
G. H. ADAN *Rapporteur*.

COMPTE  
DE  
PROFITS ET PERTES

---

BILAN DE 1926

## COMPTE DE PROF

ET PERTES DE 1926.

**CREDIT.**

Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers .	fr.	85,943,664 56
Total. . . fr.		85,943,664.56

## ANNEXES

I. — *Etat comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1917.	1918.	1919.
<b>PASSIF.</b>			
NON EXIGIBLE :			
Fonds social } Titres de Capital . . . . .	32,804,232 80	32,804,232 80	62,000,0
Parts de Réserve . . . . .	69,600,220 72	70,161,179 30	141,444,2
	<u>102,404,453 52</u>	<u>102,965,412 10</u>	<u>203,444,2</u>
EXIGIBLE A TERME :			
Obligations . . . . .	94,127,500 »	103,041,500 »	96,104,5
EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME :			
Comptes courants à vue et à court terme . .	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,9
Fonds de prévision temporaire. . . . .	»	»	)
	<u>780,096,376 86</u>	<u>784,393,520 11</u>	<u>1,291,032,9</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers . . . . .	»	196,629,826 95	205,199,9
Déposants de titres . . . . .	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,8
Déposants de cautionnements statutaires . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Passif du Département d'émission . . . . .	1,854,187,122 75	»	)
	<u>3,725,099,093 75</u>	<u>2,165,810,040 95</u>	<u>2,195,552,7</u>
BÉNÉFICE . . . . .	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,3
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital . . . . .	1,639,900 »	1,639,900 »	1,594,9
	<u>3,739,723 89</u>	<u>3,739,723 89</u>	<u>7,499,3</u>
TOTAUX. . . . . fr.	<u>4,705,467,148 02</u>	<u>3,459,950,197 05</u>	<u>3,793,633,8</u>
<b>ACTIF.</b>			
IMMOBILISÉ :			
Immeubles et Mobilier . . . . .	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,0
RÉALISABLE :			
Caisse . . . . .	116,324,004 68	151,888,298 84	371,529,6
Portefeuille . . . . .	79,098,925 41	87,185,670 14	118,541,3
Fonds publics . . . . .	109,340,688 46	141,330,000 »	471,861,8
Actions de diverses Sociétés . . . . .	195,418,783 50	194,790,558 50	226,951,5
Participations financières . . . . .	25,237,148 68	24,846,865 28	25,474,6
Comptes courants . . . . .	452,948,503 54	392,098,763 34	381,722,1
Dépôt à la St <sup>e</sup> C <sup>o</sup> d'Avances aux Combattants.	»	»	)
	<u>978,368,054 27</u>	<u>992,140,156 40</u>	<u>1,596,081,4</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers. . . . .	»	196,629,826 95	205,199,9
Dépôts de titres. . . . .	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,8
Dépôts de cautionnements statutaires. . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Actif du Département d'émission . . . . .	1,854,187,122 75	»	)
	<u>3,725,099,093 75</u>	<u>2,165,810,040 95</u>	<u>2,195,552,7</u>
TOTAUX. . . . . fr.	<u>4,705,467,148 02</u>	<u>3,459,950,197 05</u>	<u>3,793,633,8</u>

des dix dernières années.

1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
62,000,000 »	62,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »
42,569,183 »	445,099,540 45	238,384,443 70	241,082,826 95	245,616,537 35	250,628,393 01	255,640,248.67
04,569,183 »	207,099,540 45	338,384,443 70	341,082,826 95	345,616,537 35	350,628,393 01	355,640,248.67
93,510,000 »	116,349,000 »	115,280,500 »	112,491,500 »	107,043,000 »	106,839,500 »	85,183,500 »
26,751,100 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58	1,327,656,898 99	1,262,999,107 54	1,661,954,252 55	2,060,613,036.21
»	»	»	»	»	»	»
26,751,100 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58	1,327,656,898 99	1,262,999,107 54	1,661,954,252 55	2,060,613,036.21
43,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05	2,119,529,840 83	2,145,392,053 79	2,990,263,008.91
64,075,567 »	2,297,649,888 »	2,745,272,777 »	3,725,643,959 »	3,972,453,860 »	4,227,058,085 »	5,545,204.853 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
»	»	»	»	»	»	»
09,728,507 41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32	5,362,666,003 05	6,091,983,700 83	6,372,450,138 79	8,535,467,861.91
19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72	35,224,736 04	38,412,371 13	38,412,371 13	53,573,074.58
3,100,000 »	3,100,000 »	3,100,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »
16,869,049 78	17,991,221 72	17,991,221 72	30,224,736,04	33,412,371 13	33,412,371 13	48,573,074.58
51,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32	7,174,121,965 03	7,841,054,716 85	8,525,284,655 48	11,085,477,721.37
6,000,000 »	10,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
14,436,745 57	117,309,413 05	134,374,826 18	123,245,623 50	129,019,956 69	204,829,560 55	267,942,083.91
09,201,527 37	328,533,636 73	350,393,379 61	273,609,849 62	235,563,191 77	233,500,905 09	333,097,223.49
03,753,955 »	232,942,495 »	432,564,125 »	427,147,015 »	282,355,800 »	334,688,050 »	253,488,500 »
86,697,275 »	293,318,350 »	323,421,055 »	357,314,075 »	383,758,025 »	427,834,075 »	412,947,400 »
18,569,543 70	12,983,117 70	16,966,148 30	23,463,999 45	30,320,163 98	15,497,904 40	16,810,773.82
03,040,286 40	516,208,757 79	356,661,287 91	576,530,399 71	663,010,878 58	916,484,021 65	1,246,023,876.24
»	2,080,000 »	11,177,000 »	10,143,000 »	5,043,000 »	»	»
35,699,333 04	1,503,375,770 27	1,625,557,822 »	1,791,455,961 98	1,729,071,016 02	2,132,834,516 69	2,530,009,839.46
43,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05	2,119,529,840 83	2,145,392,053 79	2,990,263,008.91
64,075,567 »	2,297,649,888 »	2,745,272,777 »	3,725,643,959 »	3,972,453,860 »	4,227,058,085 »	5,545,204,853 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
»	»	»	»	»	»	»
09,728,507,41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32	5,362,666,003 05	6,091,983,700 83	6,372,450,138 79	8,535,467,861.91
51,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32	7,174,121,965 03	7,841,054,716 85	8,525,284,655 48	11,085,477,721.37

## **II. — *État comparatif des comptes***

DÉSIGNATION.	1917.	1918.	1919.
<b>CRÉDIT.</b>			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	11,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545
Prélèvement sur le Fonds de prévision temporaire . . .	3,000,000 »	»	»
TOTaux . . . fr.	14,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545
<b>DÉBIT.</b>			
Frais d'administration et impôts . . . . .	2,917,490 06	3,801,221 45	6,487,997
Intérêts sur obligations Société Générale . . . . .	2,361,800 43	3,028,502 22	3,126,789
Id.      id.      3 p. c. Manufactures de Glaces .	29,490 »	28,725 »	27,735
Id.      id.      3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique . . . . .	531,682 50	521,475 »	512,512
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir . . . . .	701,704 70	701,917 27	585,179
Amortissement sur participations financières . . . . .	2,300,000 »	»	»
Subventions :			
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Œuvres d'entraide pendant la guerre. . . . .	338,000 »	316,500 »	»
Souscription à l'Œuvre « Asiles des Soldats Invalides Belges » . . . . .	»	»	»
Id.      id.      « Pro Polonia » . . . . .	»	»	»
Id.      id.      « Secours aux populations civiles de la Russie » . . . . .	»	»	»
Subvention aux Ecoles techniques des Universités libres de Bruxelles et de Louvain . . . . .	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices . . . . .	»	»	»
Bénéfice. . . .	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,334
TOTaux. . . fr.	14,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545

*Profits et Pertes des dix dernières années.*

<b>1920.</b>	<b>1921.</b>	<b>1922.</b>	<b>1923.</b>	<b>1924.</b>	<b>1925.</b>	<b>1926.</b>
37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37	64,880,146 40	85,943,664 56
»	»	»	»	»	»	»
37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37	64,880,146 40	85,943,664 56
11,668,950 76	12,425,422 04	12,612,772 70	15,832,004 53	19,967,363,77	19,381,647 87	24,712,732 56
3,078,077 20	3,885,070 80	4,426,273 23	4,331,783 31	4,250,246 47	4,359,436 64	3,887,967 20
24,127 50	23,325 »	22,695 »	22,095 »	21,390 »	20,610 »	19,927 50
502,323 75	488,013 75	468,603 75	458,501 25	447,382 50	437,006 25	425,647 50
1,082,833 05	1,877,766 08	1,659,714 20	1,435,531 30	370,330 30	1,359,374 51	1,889,315 22
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
35,000 »	»	»	»	»	»	»
10,000 »	»	»	»	»	»	»
20,000 »	»	»	»	»	»	»
1,000,000 »	»	»	»	»	»	»
426,223 21	551,500 »	551,500 »	881,730 »	910,000 »	910,000 »	1,435,000 »
9,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72	35,224,736 04	38,412,371 13	38,412,371 13	53,573,074 58
37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37	64,880,146 40	85,943,664 56

111

## *État du Portefeuille des Fonds publics et des Obligations.*

IV

*État du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés.*

<b>Chemins de fer. — Tramways.</b>				
Fr. : 29,849,550 »				
20,000 actions de 500 fr. de la Société Nationale des Chemins de fer Belges (actions privilégiées) à fr. 500 »				10,000,000 »
28,763 » 250 » de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises (actions de capital) . . . . . à fr. 250 »				7,190,750 »
1,107 parts soc. (de 1/16,900 <sup>e</sup> ) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer à fr. 150 »				166,050 »
1,700 actions de 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine, à fr. 1000 »				1,700,000 »
2,990 » P <sup>as</sup> 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions privilégiées lib. de 425 pesetas) à fr. 425 »				1,270,750 »
6,000 » P <sup>as</sup> 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions ordinaires) . . . . . Pour mémoire.				»
10 » de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions de jouissance) . . . . . Pour mémoire				»
12,220 » 500 fr. de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres . . . à fr. 100 »				1,222,000 »
9,500 » 500 » de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri à fr. 400 »				3,800,000 »
15,000 » 300 » de la Société « Les Tramways Bruxellois » (act. de capital) . . . . . à fr. 300 »				4,500,000 »
A reporter. . . . .				29,849,550 »

		Report. . . . fr.	29,849,550	»
<b>Charbonnages.</b>				
	Fr. 38,922,000	»		
640 actions de (1/3,865) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes				
	à fr. 2,500 »	1,600,000	»	
1,036 » (1/5,818) de la Société du Charbonnage des Produits au Flénu . . . . . à fr. 1,000 »		1,036,000	»	
1,800 » 500 fr. de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu . . . . . à fr. 500 »		900,000	»	
2,000 » 1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine. . . . . à fr. 1,000 »		2,000,000	»	
4,100 » 500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi . . . . . à fr. 500 »		2,050,000	»	
1,136 » (1/4,745) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr. 1,000 »		1,136,000	»	
2,500 » 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy . . . . . à fr. 500 »		1,250,000	»	
3,000 » 500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. . . . . à fr. 500 »		1,500,000	»	
4,000 » 500 » de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord . . . . . à fr. 500 »		2,000,000	»	
1,891 » 500 » de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois . . . . . à fr. 500 »		945,500	»	
18,000 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beeringen, à fr. 500 »		9,000,000	»	
40,000 » 250 » de la Société « Charbonnages André Dumont » à fr. 250 »		10,000,000	»	
	A reporter. . . . fr.	63,267,050	»	

		Report. . . . fr.	63,267,050	»
4,159 parts sociales ( $\frac{1}{24,000}$ e) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch . . . à fr.	500 »	2,079,500	»	
14.000 actions de 500 fr. de la Société « Charbonnages de Houthaelen » (act. de capital, libérées de 200 fr.) . . . . à fr.	200 »	2,800,000	»	
1,400 » de la Société « Charbonnages de Houthaelen » (act. de dividende) Pour mémoire.		»		
5,000 » de M <sup>k</sup> -or 100 de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. priv.) . . . . . à fr.	125 »	625,000	»	

**Métallurgie. — Ateliers de Construction.**

Fr. 64,902,500 »

28,352 actions de 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges . . à fr.	500 »	14,176,000	»	
7,437 » 500 » de la Société « Les Ateliers Métallurgiques » (priorité) à fr.	500 »	3,718,500	»	
9,000 » de la Société « Les Ateliers Métallurgiques » (div.) Pr mémoire.		»		
30,000 » 250 » de la Société : « Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi ». à fr.	250 »	7,500,000	»	
18,000 » 250 » de la Société La Bruxgeoise et Nicaise et Delcuve . . . . . à fr.	250 »	4,500,000	»	
11,000 » ( $\frac{1}{110,000}$ e) de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange . . . . à fr.	1,000 »	11,000,000	»	
A reporter. . . . fr.		109,666,050	»	

		Report . . . fr.	109,666,050	»
50,000	actions de 100 fr. de la Société Générale Métallurgique de Hoboken . . . . . à fr.	100 »	5,000,000	»
50,000	» 100 » de la Société Générale des Minerais (libérées de 50 fr.) . . . . . à fr.	50 »	2,500,000	»
2,500	» (1/200.000 <sup>e</sup> ) de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye. à fr. 1,000 »		2,500,000	»
3,500	» (1/80.000 <sup>e</sup> ) de la Société des Laminaires, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence à fr. 1,500 »		5,250,000	»
13,250	» 250 R <sup>o</sup> de la Société Métallurgique Russo-Belge. Pour mémoire			»
3,616	» 500 fr. de la Société « Hauts-Fourneaux de Nouméa » à fr.	500 »	1,808,000	»
3,500	» (dixièmes de 80 fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr. 1,000 »		3,500,000	»
3,450	» 1,000 fr. de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evence Coppee ». . . . . à fr. 1,000 »		3,450,000	»
<b>Electricité.</b>				
Fr. : 14,465,000 »				
18,750	actions de 100 fr. de la Compagnie Electrique Anversoise (actions privilégiées) . à fr.	100 »	1,875,000	»
4,500	» 500 » de la Société Générale Belge d'Entreprises Electriques (actions de capital) . . . . . à fr.	500 »	2,250,000	»
	A reporter . . . fr.		137,799,050	»

				Report. . . . fr.	137,799,050 »
10,000	actions de 500 fr. de la Société d'Electricité et de Traction (actions privilégiées) . . . . à fr.	500 »		5,000,000 »	
50,000	» 100 » de la Société d'Electricité et de Traction (actions privilégiées) . . . . à fr.	100 »		5,000,000 »	
18,000	» de la Société d'Electricité et de Traction (actions ordinaires). Pr mémoire.			»	
680	» 500 » de la Société Belge Radio-Electrique (actions de capital) . . . . . à fr.	500 »		340,000 »	
<b>Verreries.</b>					
Fr. : 13,450,000 »					
1,900	actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont à fr.	500 »		950,000 »	
10,000	» 500 » de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert . . . . . à fr.	500 »		5,000,000 »	
15,000	» 500 » C <sup>ie</sup> Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre « procédés Libbey-Owens » (actions de capital) . . . . . à fr.	500 »		7,500,000 »	
<b>Industries diverses.</b>					
Fr. : 35,552,100 »					
600	actions de 1,000 fr. de la Société Linière Gantoise . . . . à fr.	1,000 »		600,000 »	
7,431	» 500 » de la Société « Union Cotonnière » . . . à fr.	500 »		3,715,500 »	
27,000	» 125 » de la Compagnie Immobilière de Belgique. à fr.	125 »		3,375,000 »	
A reporter . . fr.				169,279,550 »	

				Report. . . . fr.	169,279,550 »
560 actions de 500 fr. de la Société des Fau-					
(Ex-répart. de 340 fr.)					
500 » de la Société « Union				110 »	61,600 »
Financière et Industrielle					
Liégeoise » . . . à fr.				500 »	20,300,000 »
15,000 » 500 » de la Société anonyme					
de Merbes-Sprimont (act.					
priv. Série A) . . . à fr.				500 »	7,500,000 »
<b>Navigation.</b>					
Fr. 13,909,000 »					
11,870 actions					
de la Société Lloyd Royal					
Belge, act. priv. Série B,					
Pour mémoire.					»
9,497 »					
de la Société Lloyd Royal					
Belge, actions de capital,					
Série B . . . . Pour mémoire.					»
1,818 » 500 fr. de la Compagnie Belge					
Maritime du Congo (ac-					
tions de capital) . . à fr.				500 »	909,000 »
25,000 » 500 » de la Compagnie Afri-					
caine de Navigation . à fr.				500 »	12,500,000 »
1,000 » 500 » de la Société Agence Ma-					
ritime Internationale. à fr.				500 »	500,000 »
<b>Banques. — Etablissements de Crédit. —</b>					
<b>1° Belgique.</b>					
Fr. 114,831,700 »					
30,000 actions de 500 fr. de la Banque d'Anvers					
à fr.				500 »	15,000,000 »
36,667 » 500 » de la Banque d'Anvers					
(250 fr. versés) . . . à fr.				250 »	9,166,750 »
45,000 » 500 » de la Banque de Gand					
(200 fr. versés) . . . à fr.				200 »	9,000,000 »
23,852 » 500 » de la Banque Générale					
de Liège et de Huy. . à fr.				500 »	11,926,000 »
A reporter . . . fr.				256,142,900 »	

			Report. . . . fr.	256,142,900	»
23,951	actions de 500 fr. de la Banque Générale de Liège et de Huy (100 fr. versés) . . . . .	à fr.	100 »	2,395,100	»
6,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre. . . . .	à fr.	500 »	3,000,000	»
4,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. versés) . . . . .	à fr.	100 »	420,000	»
4,670	» 500 » de la Banque du Hainaut. . . . .	à fr.	500 »	2,335,000	»
5,530	» 500 » de la Banque du Hainaut (250 fr. versés) . . . à fr.		250 »	1,382,500	»
5,800	» 500 » de la Banque Générale du Centre. . . . .	à fr.	500 »	2,900,000	»
4,810	» 500 » de la Banque Générale du Centre (250 fr. versés) à fr.		250 »	1,077,500	»
8,200	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne . . . à fr.		250 »	2,050,000	»
16,195	» 300 » de la Banque de Verviers. . . . .	à fr.	300 »	4,858,500	»
2,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur. . . . .	à fr.	500 »	1,000,000	»
10,150	» 500 » de la Banque de Courtrai. . . . .	à fr.	500 »	5,075,000	»
5,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dyle. . . . .	à fr.	500 »	2,600,000	»
5,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Dyle (100 fr. versés) à fr.		100 »	500,000	»
550	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse . . . . à fr.		500 »	275,000	»
2,350	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés), à fr.		125 »	293,750	»
6,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre . . . . à fr.		500 »	3,100,000	»
			A reporter. . . . fr.	289,405,250	»

		Report. . . . fr.	289,405,250 »
975	actions de 500 fr. de la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine . . . . à fr.	500 »	487,500 »
9,175	» 500 » de la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine (100 fr. versés) à fr.	100 »	917,500 »
7,419	» 500 » de la Banque Générale de la Flandre Occidentale. . . . . à fr.	500 »	3,709,500 »
15,140	» 500 » de la Banque Générale du Luxembourg (150 fr. versés) . . . . . à fr.	150 »	2,271,000 »
19,104	» 500 » de la Banque Belge pour l'Étranger . . . . à fr.	500 »	9,552,000 »
50,896	» 500 » de la Banque Belge pour l'Étranger (125 fr. versés) . . . . . à fr.	125 »	6,362,000 »
6,115	» 500 » de la Banque Italo-Belge à fr.	500 »	3,057,500 »
10,000	» (1,225,000 <sup>e</sup> ) de la Banque d'Outremer à fr.	500 »	5,000,000 »
6,400	» 1,000 fr. du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés) à fr.	100 »	640,000 »
1,000	» 1,000 » du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (200 fr. versés). . . . . à fr.	200 »	200,000 »
1,398	» 1,000 » de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés). . . . . à fr.	200 »	279,600 »
4,000	» 1,000 » de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (actions de capital) . . . . à fr.	1,000 »	4,000,000 »
300	» de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). Pr' mémoire.		»
	A reporter . . . . fr.		325,881,850 »

		Report. . . . fr.	325,881,850 »
<b>2° Etranger.</b>			
	Fr. : 19,021,250 »		
10,000 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne . . . . à fr.	500 »	5,000,000 »	
15,000 » 500 » de la Banque Générale du Nord (250 fr. versés) à fr.	250 »	3,750,000 »	
8,500 » 500 » de la Banque Hypothé- caire Franco-Argentine (250 fr. versés) . . . à fr.	250 »	2,125,000 »	
4,299 » 500 » de la Banque d'Etat du Maroc . . . . . à fr.	500 »	2,149,500 »	
200,000 » sch. 20 du Wiener Bank-Verein à fr.	15 »	3,000,000 »	
6,250 » £ 5.00 Banco Burnay . . . à fr.	125 »	781,250 »	
500 parts de fondateur Banco Burnay . . . Pour mémoire		»	
3,692 actions de 500 fr. de la Banque du Congo Belge . . . . . à fr.	500 »	1,846,000 »	
3,695 » 500 » de la Banque Commer- ciale du Congo (100 fr. versés) . . . . . à fr.	103 »	369,500 »	
<b>Entreprises Coloniales.</b>			
	Fr. : 68,044,300 »		
4,500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Che- min de fer du Bas-Congo au Katanga. . . . à fr. 1,000 »		4,500,000 »	
14,000 » 250 » de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Che- mins de fer du Congo Su- périeur aux Grands Lacs Africains (act. de capital) à fr. 250 ».		3,500,000 »	
A reporter . . . fr.		352,903,100 »	

				Report . . . . fr.	352,903,100 »
6,000 actions de 250 fr. de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (actions de fondateur) . . . . . à fr.	250 »				
2,875 » 100 » de la Société Africaine de Construction, Sér. A à fr.	100 »			1,500,000	»
2,875 » 100 » de la Société Africaine de Construction, Sér. A (lib. de 25 fr.) . . . . . à fr.	25 »			287,500	»
1,425 » 500 » de la Société Africaine de Construction, Sér. B à fr.	500 »			71,875	»
1,425 » 500 » de la Société Africaine de Construction, Sér. B (lib. de 125 fr.) . . . . . à fr.	125 »			712,500	»
36,285 » 100 » de la Société « Union Minière du Haut-Katanga » (actions de capital) à fr.	500 »			178,125	»
10,000 » 500 » de la Société « Union Minière du Haut Katanga » (actions privilégiées) à fr.	500 »			18,142,500	»
15,000 » 500 » de la Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga (act. de capital lib. de 100 fr.) . . à fr.	100 »			5,000,000	»
7,990 » 500 » de la Société « Charbonnages de la Luenza » à fr.	500 »			1,500,000	»
1,129 » 500 » de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 1 <sup>e</sup> série à fr.	500 »			3,995,000	»
3,935 » 100 » de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 2 <sup>e</sup> série à fr.	500 »			564,500	»
12,000 » 100 » de la Société Intertropical Comfina (act. privilégiées) . . . . . à fr.	100 »			393,500	»
				1,200,000	»
				386,448,600	»
			A reporter. . . . . fr.		

		Report . . . . fr.	386,448,600	»
22,029 actions (1/642000 <sup>e</sup> )	de la Société Intertropical Comfina (parts sociales) . . . . . à fr.	100 »	2,202,900	»
5,980 »	500 fr. de la Compagnie Sucrière Congolaise, 2 <sup>e</sup> série. à fr.	500 »	2,990,000	»
5,980 »	500 » de la Compagnie Sucrière Congolaise, 2 <sup>e</sup> série (lib. de 100 fr.) . . . . à fr.	100 »	598,000	»
7,000 »	500 » de la Société de Colonisation agricole au Mayumbe . . . . à fr.	500 »	3,500,000	»
1,300 »	500 » de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (act. de capital) . . . . à fr.	500 »	650,000	»
1,300 »	de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (actions de dividende) . . . . Pour mémoire.		»	
12,642 »	500 » de la Société Minière du Bécéka (act. de capital) à fr.	500 »	6,321,000	»
12,642 »	de la Société Minière du Bécéka (actions de dividende) . . . . Pour mémoire.		»	
3,125 »	500 » de la Société Minière du Luebo, act. de capit., S <sup>e</sup> A, à fr.	500 »	1,562,500	»
269,776 »	£ 1.0.0 de la Compagnie des Diamants de l'Angola à fr.	25 »	6,744,400	»
3,860 »	500 » de la Société de Mutualité Coloniale. . . à fr.	500 »	1,930,000	»
		Fr.	412,947,400	»

V.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique  
et faisant son service d'agence.*

		CAPITAL
<b>ALOST,</b>	<b>Banque Centrale de la Dendre.</b>	Fr. 6,000,000
<i>Assche,</i>	Agence de la Banque Centrale de la Dendre,	
<i>Boom,</i>	»	»
<i>Grammont,</i>	»	»
<i>Hamme,</i>	»	»
<i>Herzele,</i>	»	»
<i>Lokeren,</i>	»	»
<i>Ninove,</i>	»	»
<i>Saint-Nicolas, (Waes)</i>	»	»
<i>Tamise,</i>	»	»
<i>Termonde,</i>	»	»
<i>Willebroeck,</i>	»	»
<i>Beveren (Waes), Bureau auxiliaire</i>	»	»
<i>Bornhem,</i>	»	»
<i>Denderhautem,</i>	»	»
<i>Denderleeuw,</i>	»	»
<i>Gammerages,</i>	»	»
<i>Haeltert,</i>	»	»
<i>Hemixem,</i>	»	»
<i>Lede,</i>	»	»
<i>Lierde-Sainte-Marie,</i>	»	»
<i>Londerzeel,</i>	»	»
<i>Merchtem,</i>	»	»
<i>Moerbeke (Waes),</i>	»	»
<i>Niel,</i>	»	»
<i>Oordegem,</i>	»	»
<i>Opwyck,</i>	»	»
<i>Puers,</i>	»	»
<i>Rupelmonde,</i>	»	»
<i>Saint-Amand-lez-Puers,</i>	»	»
<i>Saint-Gilles-Waes,</i>	»	»
<i>Steenhuyze,</i>	»	»
<i>Stekene,</i>	»	»
<i>Ternath,</i>	»	»
<i>Zele,</i>	»	»
<b>ANVERS,</b>	<b>Banque d'Anvers</b>	Fr. 80,000,000

			CAPITAL
<b>ARLON,</b>	<b>Banque Générale du Luxembourg . . . .</b>		Fr. 15,000,000
<i>Athus,</i>	<i>Agence de la Banque Générale du Luxembourg.</i>		
<i>Bastogne,</i>	»	»	»
<i>Florenville,</i>	»	»	»
<i>Virton,</i>	»	»	»
<i>Etalle,</i>	Bureau auxiliaire	»	»
<i>Habay-la-Neuve,</i>	»	»	»
<i>Halanzy,</i>	»	»	»
<i>Houffalize,</i>	»	»	»
<i>Martelange,</i>	»	»	»
<i>Saint-Léger,</i>	»	»	»
<b>LUXEMBOURG,</b>	<b>Siège</b>	»	»
<i>Dékirch,</i>	Agence	»	»
<i>Differdange,</i>	»	»	»
<i>Echternach,</i>	»	»	»
<i>Esch s/ Alzette,</i>	»	»	»
<i>Ettelbruck,</i>	»	»	»
<i>Grevenmacher,</i>	»	»	»
<i>Mondorf-Buins,</i>	»	»	»
<i>Wiltz,</i>	»	»	»
<i>Hayange (Lorraine)</i>	»	»	»
<i>Thionville</i>	»	»	»
<b>BRUGES,</b>	<b>Banque Générale de la Flandre Occidentale.</b>		Fr. 7,000,000
<i>Ostende,</i>	Siège (anc. Banque Générale d'Ostende).		
<i>Blankenberghe,</i>	Agence de la Banque Générale de la Flandre Occidentale.		
<i>Furnes,</i>	»	»	»
<i>Ghistelles,</i>	»	»	»
<i>Heyst s/Mer,</i>	»	»	»
<i>Knocke s/Mer,</i>	»	»	»
<i>Nieuport,</i>	»	»	»
<i>Thourout,</i>	»	»	»
<i>Adinkerke,</i>	Bureau auxiliaire	»	»
<i>Alveringhem,</i>	»	»	»
<i>Beernem,</i>	»	»	»
<i>Jabbeke,</i>	»	»	»
<i>La Panne,</i>	»	»	»
<i>Le Zoute,</i>	»	»	»
<i>Leysele,</i>	»	»	»
<i>Middelkerke,</i>	»	»	»
<i>Moerkerke,</i>	»	»	»
<i>Oedelem,</i>	»	»	»
<i>Oostcamp,</i>	»	»	»
<i>Wenduyne,</i>	»	»	»
<i>Zedelghem,</i>	»	»	»

					CAPITAL
<b>CHARLEROI, Banque Centrale de la Sambre.</b>					Fr. 10,000,000
<i>Fleurus,</i>	Agence de la Banque Centrale de la Sambre,				
<i>Florennes,</i>	»	»	»	»	»
<i>Fontaine-l'Evêque,</i>	»	»	»	»	»
<i>Philippeville,</i>	»	»	»	»	»
<i>Thuin,</i>	»	»	»	»	»
<i>Walcourt,</i>	»	»	»	»	»
<b>COURTRAI, Banque de Courtrai</b>					Fr. 10,000,000
Agence de la Banque de Courtrai,					
<i>Audenarde,</i>					
<i>Avelghem,</i>	»	»	»	»	»
<i>Comines,</i>	»	»	»	»	»
<i>Cuerne,</i>	»	»	»	»	»
<i>Desselghem,</i>	»	»	»	»	»
<i>Dixmude,</i>	»	»	»	»	»
<i>Dottignies,</i>	»	»	»	»	»
<i>Iseghem,</i>	»	»	»	»	»
<i>Le Bizet,</i>	»	»	»	»	»
<i>Lichtervelde,</i>	»	»	»	»	»
<i>Menin,</i>	»	»	»	»	»
<i>Moorslede,</i>	»	»	»	»	»
<i>Mouscron,</i>	»	»	»	»	»
<i>Nederbrakel,</i>	»	»	»	»	»
<i>Poperinghe,</i>	»	»	»	»	»
<i>Renaix,</i>	»	»	»	»	»
<i>Roulers,</i>	»	»	»	»	»
<i>Sottegem,</i>	»	»	»	»	»
<i>Thielt,</i>	»	»	»	»	»
<i>Waereghem,</i>	»	»	»	»	»
<i>Wervicq,</i>	»	»	»	»	»
<i>Wevelghem,</i>	»	»	»	»	»
<i>Ypres,</i>	»	»	»	»	»
<i>Anseghem,</i>	Bureau auxiliaire	»	»	»	
<i>Ardoye,</i>	»	»	»	»	
<i>Becelaere,</i>	»	»	»	»	
<i>Berchem-lez-Audenarde,</i>	»	»	»	»	
<i>Cortemarch,</i>	»	»	»	»	
<i>Eyne,</i>	»	»	»	»	
<i>Gulleghem,</i>	»	»	»	»	
<i>Hooglede,</i>	»	»	»	»	
<i>Hoorebeke S<sup>te</sup>-Marie,</i>	»	»	»	»	
<i>Ingelmunster,</i>	»	»	»	»	
<i>Lauwe,</i>	»	»	»	»	
<i>Loo-sur-Yser,</i>	»	»	»	»	
<i>Menin-Baraque,</i>	»	»	»	»	

*Meulebeke, Bureau auxiliaire de la Banque de Courtrai,  
Neuve-Eglise, » » »  
Oost-Roosbeke, » » »  
Rousbrugge, » » »  
Staden, » » »  
Swevezeele, » » »  
Synghem, » » »  
Tieghem, » » »  
Wacken, » » »  
Wyngene, » » »  
Zonnebeke, » » »  
Zulte, » » »*

**DINANT.** **Banque Centrale de la Meuse . . . . .** Fr. 3,000,000  
*Beauraing, Agence de la Banque Centrale de la Meuse,  
Bertrix, » » »  
Bouillon, » » »  
Ciney, » » »  
Laroche, » » »  
Marche, » » »  
Neufchâteau, » » »  
Rochefort, » » »  
Gedinne, Bureau auxiliaire » » »  
Houyet, » » »  
Libramont, » » »  
Wellin, » » »  
Yvoir, » » »  
Fumay (Ardennes), » » »  
Givet (Ardennes), Succursale » » »*

**GAND,** **Banque de Gand . . . . .** Fr. 50,000,000  
*Deynze, Agence de la Banque de Gand,  
Eecloo, » » »  
Evergem, » » »  
Leedeberg, » » »  
Mont-Saint-Amand, » » »  
Selzaete, » » »  
Somergem, » » »  
Wetteren, » » »  
Aelbre, Sous-agence » » »  
Gavere, » » »  
Maldegem, » » »  
Assenede, Bureau auxiliaire » » »  
Bassevelde, » » »  
Caprycke, » » »*

CAPITAL

			CAPITAL
<i>Cruyshautem</i> ,	Bureau auxiliaire de la Banque de Gand.		
<i>Ertvilde</i> ,	»	»	»
<i>Hansbeke</i> ,	»	»	»
<i>Knesselaere</i> ,	»	»	»
<i>Lochristy</i> ,	»	»	»
<i>Lootenhulle</i> ,	»	»	»
<i>Lovendeghem</i> ,	»	»	»
<i>Meirelbeke</i> ,	»	»	»
<i>Melle</i> ,	»	»	»
<i>Nazareth</i> ,	»	»	»
<i>Nevele</i> ,	»	»	»
<i>Olsene</i> ,	»	»	»
<i>Saint-Laurent</i> ,	»	»	»
<i>Sleidinghe</i> ,	»	»	»
<i>Tronchiennes</i> ,	»	»	»
<i>Ursel</i> ,	»	»	»
<i>Waerschoot</i> ,	»	»	»
<i>Watervliet</i> ,	»	»	»
<b>HASSELT</b> ,	<b>Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine . . . . .</b>		Fr. 10,000,000
<i>Maeseyck</i> ,	Succursale de la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine,		
<i>Saint-Trond</i> ,	»	»	»
<i>Bassenge</i> ,	Agence	»	»
<i>Beeringen</i> ,	»	»	»
<i>Bilsen</i> ,	»	»	»
<i>Bourg-Léopold</i> ,	»	»	»
<i>Brée</i> ,	»	»	»
<i>Gencb</i> ,	»	»	»
<i>Mechelen sur Meuse</i> ,	»	»	»
<i>Neerpelt</i> ,	»	»	»
<i>Hamont</i> ,	Bureau	»	»
<i>Lanueken</i> ,	»	»	»
<i>Lommel</i> ,	»	»	»
<i>Looz</i> ,	»	»	»
<i>Tessenderloo</i> ,	»	»	»
<i>Lank'aer</i> ,	Bureau intermittent	»	»
<b>LA LOUVIÈRE</b> ,	<b>Banque Générale du Centre . . . . .</b>		Fr. 10,000,000
<i>Beaumont</i> ,	Succursale de la Banque Générale du Centre,		
<i>Binche</i> ,	»	»	»
<i>Braine-l'Alleud</i> ,	»	»	»
<i>Cerfontaine</i> ,	»	»	»
<i>Chimay</i> ,	»	»	»
<i>Couvin</i> ,	»	»	»

*Erquelinnes, Succursale de la Banque Générale du Centre,  
Houdeng-Gœgnies, » » »  
Morlanwelz, » » »  
Nivelles, » » »  
Rance, » » »  
Trazegnies, » » »  
Anderlues, Bureau auxiliaire » »  
Bersillies-l'Abbaye, » » »  
Boussu-lez-Walcourt, » » »  
Bracquegnies, » » »  
Chapelle-lez-Herlaimont, » » »  
Cul des Sarts, » » »  
Erpion, » » »  
Estinnes-au-Mont, » » »  
Feluy-Arquennes, » » »  
Froidchapelle, » » »  
Genappe, » » »  
Grand-Reng. » » »  
Grandrieu. » » »  
Le Rœulx, » » »  
Leval-Trahegnies, » » »  
Mariembourg, » » »  
Mazée, » » »  
Merbes-le-château, » » »  
Momignies, » » »  
Nismes, » » »  
Oignies, » » »  
Pont-à-Celles, » » »  
Seloignes, » » »  
Sivry, » » »  
Treignes, » » »  
Waterloo, » » »*

Succursale en France

*Vireux-Molhain (Ardennes)*

	CAPITAL.	
<b>LIÉGE,</b>	<b>Banque Générale de Liége et de Huy . . .</b>	<b>Fr. 50,000,000</b>
<b>UY,</b>	<b>Siège administratif de la Banque Générale de</b>	
	<b>Liége et de Huy (Anciennement Banque de Huy),</b>	
<i>Seraing,</i>	<i>Succursale de la Banque Générale de Liége et</i>	
	<i>de Huy,</i>	
<i>Tongres.</i>	» » »	
<i>Amay,</i>	<i>Agence</i>	» »
<i>Andenne,</i>	» » »	
<i>Ans,</i>	» » »	
<i>Chênée,</i>	» » »	
<i>Hannut,</i>	» » »	

		CAPITAL.
<i>Jodoigne,</i>	Agence de la Banque Générale de Liège et de Huy,	
<i>Malmédy.</i>	»                   »                   »	
<i>Ouffet,</i>	»                   »                   »	
<i>Stavelot,</i>	»                   »                   »	
<i>Vielsalm,</i>	»                   »                   »	
<i>Visé,</i>	»                   »                   »	
<i>Waremme,</i>	»                   »                   »	
<i>Ampsin,</i>	Bureau Auxiliaire	»
<i>Angleur-Kinkempois,</i>	»	»
<i>Burdinne,</i>	»	»
<i>Engis,</i>	»	»
<i>Héron,</i>	»	»
<i>Hollogne-aux-Pierres,</i>	»	»
<i>Jemeppe-s/Meuse,</i>	»	»
<i>Landen,</i>	»	»
<i>Louveigné,</i>	»	»
<i>Neuville-en-Condroz,</i>	»	»
<i>Saint-Georges-s/Meuse,</i>	»	»
<i>Terwagne,</i>	»	»
<i>Trooz (Prayon),</i>	»	»
<b>LOUVAIN,</b>	<b>Banque Centrale de la Dyle.</b>	Fr. 10,000,000
<i>Aerschot,</i>	Succursale de la Banque Centrale de la Dyle,	
<i>Diest,</i>	»                   »                   »	
<i>Hoeylaert,</i>	»                   »                   »	
<i>Lierre,</i>	»                   »                   »	
<i>Malines,</i>	»                   »                   »	
<i>Tirlemont,</i>	»                   »                   »	
<i>Turnhout,</i>	»                   »                   »	
<i>Wavre,</i>	»                   »                   »	
<i>Court-St-Etienne,</i>	Bureau auxiliaire	»
<i>Duffel,</i>	»                   »                   »	
<i>Genval,</i>	»                   »                   »	
<i>Gheel,</i>	»                   »                   »	
<i>Herenthals,</i>	»                   »                   »	
<i>Heyst-op-den-Berg,</i>	»                   »                   »	
<i>Hougaerde,</i>	»                   »                   »	
<i>Moll,</i>	»                   »                   »	
<i>Mont-Saint-Guibert,</i>	»                   »                   »	
<i>Putte,</i>	»                   »                   »	
<b>MONS,</b>	<b>Banque du Hainaut.</b>	Fr. 10,000,000
<i>Mons,</i>	»                   (Agence de la Gare)	
<i>Braine-le-Comte,</i>	Agence de la Banque du Hainaut,	
<i>Dour,</i>	»                   »                   »	
<i>Enghien,</i>	»                   »                   »	
<i>Hal,</i>	»                   »                   »	

		CAPITAL.
<i>Lessines,</i>	Agence de la Banque du Hainaut.	
<i>Quièvrain,</i>	»	»
<i>Saint-Ghislain,</i>	»	»
<i>Soignies,</i>	»	»
<i>Baudour,</i>	Bureau auxiliaire	»
<i>Boussu,</i>	»	»
<i>Brugelette,</i>	»	»
<i>Chièvres,</i>	»	»
<i>Ecaussines d'Enghien,</i>	»	»
<i>Ellezelles,</i>	»	»
<i>Flobecq,</i>	»	»
<i>Frameries,</i>	»	»
<i>Givry,</i>	»	»
<i>Jemappes,</i>	»	»
<i>Lennick-St-Quentin,</i>	»	»
<i>Lens-s/Dendre,</i>	»	»
<i>Pâturages,</i>	»	»
<i>Rebecq,</i>	»	»
<i>Silly,</i>	»	»
<i>Tubize,</i>	»	»
<i>Deux-Acren,</i>	Bureau auxiliaire intermittent.	»
<i>Herchies,</i>	»	»
<i>Oetinghen,</i>	»	»
<i>Pommerœul,</i>	»	»
<i>Rebaix,</i>	»	»
<i>Schepdael,</i>	»	»
<i>Sirault,</i>	»	»
<b>NAMUR,</b>	<b>Banque Centrale de Namur . . . . .</b>	Fr. 2,000,000
<i>Auvelais,</i>	Agence de la Banque Centrale de Namur.	
<i>Eghezée,</i>	»	»
<i>Fosses,</i>	»	»
<i>Gembloux,</i>	»	»
<i>Mettet,</i>	»	»
<i>Sombreffe,</i>	Sous-agence	»
<b>TOURNAI,</b>	<b>Banque Centrale Tournaisienne . . . . .</b>	Fr. 4,000,000
<i>Tournai,</i>	»	(Bur. auxiliaire)
<i>Antoing,</i>	Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.	
<i>Ath,</i>	»	»
<i>Basècles,</i>	»	»
<i>Estaimpuis,</i>	»	»
<i>Frasnes-lez-Buissenal,</i>	»	»
<i>Leuze,</i>	»	»
<i>Pecq,</i>	»	»
<i>Péruwelz,</i>	»	»
<i>Quevaucamps,</i>	»	»

		CAPITAL.
<i>Rumes,</i>	Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.	
<i>Stambruges,</i>	»	»
<i>Templeuve,</i>	»	»
<i>Wiers,</i>	»	»
<i>Anvaing,</i>	Bureau auxiliaire	»
<i>Belœil,</i>	»	»
<i>Blaton,</i>	»	»
<i>Celles,</i>	»	»
<i>Froidmont,</i>	»	»
<i>Harchies,</i>	»	»
<i>La Gланerie,</i>	»	»
<i>Leers-Nord,</i>	»	»
<i>Molembaix,</i>	»	»
<i>Saint-Sauveur,</i>	»	»
<i>Saint-Léger,</i>	»	»
<i>Taintignies,</i>	»	»
<i>Velaines,</i>	»	»
<i>Wez-Velvain,</i>	»	»
<b>VERVIERS,</b>	<b>Banque de Verviers . . . . .</b>	Fr. 9,000,000
<i>Dison,</i>	Succursale de la Banque de Verviers,	
<i>Eupen,</i>	»	»
<i>Aubel,</i>	Agence	»
<i>Battice,</i>	»	»
<i>Pepinster,</i>	»	»
<i>Spa,</i>	»	»
<i>Theux,</i>	»	»
<i>Dolhain,</i>	Bureau auxiliaire	»
<i>Hergenrath,</i>	»	»
<i>Montzen,</i>	»	»
<i>Nessonvaux,</i>	»	»
<i>Polleur,</i>	»	»
<i>Raeren,</i>	»	»
<i>Welkenraedt,</i>	»	»
	Agences en Allemagne.	
<i>Aix-la-Chapelle,</i>		
<i>Crefeld,</i>		

VI.

*Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation de titres, documents, bijoux et argenterie.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

1<sup>re</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
<b>A</b>	0.13	0.28	Mètre.	15 »	8 »	6 »	—
<b>B</b>	0.22	0.30	0.47 à	30 »	18 »	12 »	—
<b>C</b>	0.35	0.45	0.52	45 »	30 »	15 »	10 »
	0.55	0.30					
	0.22	0.97	0.52				
<b>D</b>	0.35	0.45	à	60 »	40 »	25 »	15 »
	0.62	0.30	0.58				
<b>E</b>	0.65	0.45	0.47	75 »	50 »	30 »	20 »
<b>F</b>	0.95	0.45	à	125 »	75 »	45 »	30 »
<b>G</b>	1.00	0.81	0.58	200 »	125 »	75 »	50 »

2<sup>e</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six	Trois	Un
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.		mois.	mois.	mois.
<b>A2</b>	0.13	0.28	0.47	7 50	5 "	—	—
<b>B2</b>	0.22	0.30	à	15 "	10 "	6 "	—
<b>C2</b>	0.35	0.45	0.52	30 "	20 "	12 "	—
<b>D2</b>	0.22	0.97	0.52	30 "	20 "	12 "	—
	0.35	0.45	0.58				

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1<sup>re</sup> série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2<sup>e</sup> série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 300 à 1500 francs.

Des coffres-forts, présentant les mêmes garanties de sécurité, sont en location à l'*Agence du Centre*, Boulevard Anspach, n° 3 ;

à l'*Agence de la Grand'Place*, Grand'Place, n° 10 ;

à l'*Agence de Forest*, Avenue Wilemans-Ceuppens, n° 1 ;

à l'*Agence d'Anderlecht*, Avenue Clémenceau, n° 90, et

à l'*Agence de Vilvorde*, Rue de Louvain, n° 31.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport de la Direction . . . . .	5
Rapport de MM. les Commissaires . . . . .	59
Bilan arrêté au 31 décembre 1926 . . . . .	61
Compte de Profits et Pertes de 1926 . . . . .	65

### ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années . . . . .	70
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années . . . . .	72
III. État du portefeuille des Fonds publics et des Obligations . . . . .	74
IV. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés . . . . .	75
V. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis . . . . .	86
VI. Location de coffres-forts; conditions et tarif . . . . .	95

---